

Université de Lausanne

**Travaux de Science Politique**  
**Political Science Working Paper Series**

**Les organisations patronales suisses**

Bilan historiographique et perspectives de  
recherche

Pierre Eichenberger, Sébastien Guex, Cédric  
Humair, André Mach

**N° 56 (2013)**

**Editeur responsable**

Dr. Lionel Marquis

Université de Lausanne  
Institut d'Etudes Politiques et Internationales  
Bâtiment Géopolis • 1015 Lausanne  
CH – Switzerland

Tel +41 21 692 31 40

Fax +41 21 692 31 45

marie-francoise.olivaperez@unil.ch ou nicole.ferrari@unil.ch

<http://www.unil.ch/iepi>

La collection **Travaux de Science Politique** vise à diffuser des travaux de chercheuses et chercheurs rattachés à l'Institut d'Etudes Politiques et Internationales (IEPI) de l'Université de Lausanne. Il peut s'agir de textes en prépublication, de communications scientifiques ou d'excellents mémoires d'étudiants. Ces travaux sont publiés sur la base d'une évaluation interne par deux membres de l'IEPI. Les opinions émises n'engagent cependant que la responsabilité de l'auteur•e.

Les **Travaux de Science Politique** sont accessibles gratuitement sur [www.unil.ch/iepi](http://www.unil.ch/iepi) (suivre le lien « Publications »).

The **Political Science Working Papers Series** is intended to promote the diffusion of work in progress, articles to be published and research findings by researchers of the Institute of Political and International Studies, University of Lausanne. The papers submitted are refereed by two members of the Institute. The opinions expressed are those of the author(s) only.

The **Political Science Working Papers** are available free of charge at [www.unil.ch/iepi](http://www.unil.ch/iepi) (click on « Publications »).

© Pierre Eichenberger, Sébastien Guex, Cédric Humair, André Mach.

Layout : Nicole Ferrari, Lionel Marquis

Couverture : Unicom, Université de Lausanne

# Les organisations patronales suisses

## Bilan historiographique et perspectives de recherche

Pierre Eichenberger<sup>I</sup>, Institut d'histoire économique et sociale, Université de Lausanne,

Sébastien Guex<sup>II</sup>, Section d'histoire, Université de Lausanne,

Cédric Humair<sup>III</sup>, Section d'histoire, Université de Lausanne,

André Mach<sup>IV</sup>, Institut d'études politiques et internationales, Université de Lausanne.

### Résumé

Cette contribution propose un bilan historiographique des recherches suisses portant sur les organisations patronales. Elle se compose de quatre parties principales. Dans une première partie, nous présentons à grands traits les caractéristiques de l'émergence et du développement des organisations patronales suisses ainsi que leurs structures organisationnelles. Dans la deuxième partie, nous dressons un bilan quantitatif des travaux portant sur les organisations patronales depuis les années 1960. Dans une troisième partie, nous présentons de manière qualitative les principales études qui balisent ce champ de recherche. Nous procédons en identifiant deux grandes problématiques développées dans l'historiographie : les organisations patronales comme instances de régulation économique d'une part, et comme vecteur d'influence politique envers la sphère étatique d'autre part. Enfin, nous concluons en identifiant certaines pistes de recherche d'intérêt général.

Nous montrons que, malgré la relative marginalité de cette thématique au sein de l'historiographie suisse, un courant relativement important d'histoire économique et sociale, présent dans le champ des études historiques comme dans celui de la science politique, s'y est intéressé et a ainsi constitué un socle relativement solide d'où il est possible d'extraire de nombreuses pistes de recherche prometteuses.

Mots-clefs : Organisations patronales, Suisse, historiographie.

### Abstract

In this paper a historiographical review of the Swiss literature concerning Business Interest Associations (BIAs) is presented. Firstly, we expose the general features of the emergence and development of Swiss BIAs and also their organizational structures. Secondly, we present a quantitative overview of research in this domain in

---

<sup>I</sup> Assistant diplômé, Quartier UNIL-Mouline, Bâtiment Géopolis, CH-1015 Lausanne, pierre.eichenberger@unil.ch.

<sup>II</sup> Professeur ordinaire, Quartier UNIL-Dorigny, Bâtiment Anthropole, CH-1015 Lausanne, sebastien.guex@unil.ch.

<sup>III</sup> Maître d'enseignement et de recherche, Quartier UNIL-Dorigny, Bâtiment Anthropole, CH-1015 Lausanne, cedric.humair@unil.ch.

<sup>IV</sup> Maître d'enseignement et de recherche, Quartier UNIL-Mouline, Bâtiment Géopolis, CH-1015 Lausanne, andre.mach@unil.ch.

Switzerland since the 1960's. Thirdly, we turn to a thorough discussion following two research questions identified in the literature reviewed. The first one concerns the role of BIAs in economic regulation; the second one, BIA's relationship with the State. Finally, we highlight certain issues that might be of interest for future inquiries. We show that despite the relative marginality of this topic of research within the Swiss historiography, a significant line of inquiry regarding BIAs emerged and consolidated thus opening some future research lines.

Keywords : Business Interest Associations, Switzerland, Historiography.

### **Remerciements**

Les auteurs remercient Danièle Fraboulet, organisatrice du colloque qui est à l'origine de cet article, ainsi que Thomas David pour sa relecture.

# Table des Matières/Contents

RESUME .....	3
ABSTRACT .....	3
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>2. DEFINITION DE L'OBJET DE RECHERCHE .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1. LE DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION PATRONALE EN SUISSE ET SES SPECIFICITES .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2. TYPOLOGIE : ECHELLES SPATIALES ET TERMINOLOGIE .....</b>	<b>12</b>
<b>2.3. CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE SUISSE ET COHESION PATRONALE.....</b>	<b>14</b>
<b>3. ANALYSE QUANTITATIVE DE L'HISTORIOGRAPHIE DES ORGANISATIONS PATRONALES SUISSES.....</b>	<b>16</b>
<b>4. ANALYSE QUALITATIVE DE L'HISTORIOGRAPHIE DES ORGANISATIONS PATRONALES SUISSES.....</b>	<b>21</b>
<b>4.1. CONTRIBUTIONS DES ORGANISATIONS PATRONALES A LA REGULATION COLLECTIVE DE L'ECONOMIE.....</b>	<b>21</b>
<b>4.2. RAPPORTS AU POLITIQUE : DES ORGANISATIONS HAUTEMENT POLITISEES ET TRES INFLUENTES .....</b>	<b>25</b>
<b>5. PISTES DE RECHERCHE .....</b>	<b>26</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>30</b>

## 1. Introduction

L'action collective des acteurs patronaux compte parmi les objets relativement peu analysés par l'historiographie suisse<sup>1</sup>. Il faut ainsi remonter aux années 1950-1960 pour trouver les derniers grands travaux de synthèse sur la genèse et le développement des associations patronales en Suisse (Meynaud, 1963 ; Gruner, 1956 a). En outre, les associations patronales ont été abordées de manière relativement éclatée, tantôt sous l'angle de l'influence exercée au sein du champ étatique, tantôt dans leur action de régulation économique, ou encore au point de vue de leur importance sociale, en tant qu'agent de cohésion et de mobilisation des entrepreneurs. Fort heureusement, ce domaine d'étude a connu au cours des dernières années un renouveau certain et un corpus de travaux pointus et cohérents prend forme, notamment en France (Fraboulet 2007 ; Daumas, 2010 , 2012 ; Fraboulet et Vernus, 2012). L'objectif de notre article est double. Il vise d'une part à contribuer à ce mouvement de renouveau en prenant comme étude de cas les associations patronales suisses aux XIXe et XXe siècles, dont la connaissance est inversement proportionnelle à l'influence économique et politique qu'elles ont exercée. D'autre part, notre article vise à fournir une synthèse des travaux consacrés aux organisations patronales en Suisse, notamment ceux en langue allemande. Dans ce sens, nous débiterons par une présentation de notre définition des organisations patronales, de leur genèse et de leur développement dans le contexte de certaines particularités historiques helvétiques (partie 2). Ensuite, nous procéderons à une analyse quantitative (partie 3) et qualitative (partie 4) de l'historiographie relative à ces organisations. Nous concluons en tentant de dégager des pistes de recherches prometteuses et répondant à des questions d'intérêt général (partie 5).

## 2. Définition de l'objet de recherche

L'historiographie suisse n'a que très peu usé du concept d'«organisations patronales». Les juristes, économistes, politologues, sociologues et historiens qui ont analysé le phénomène d'organisation des milieux patronaux se sont en effet servis de concepts plus larges, dont le plus courant est «*Wirtschaftsverbände* / associations économiques» (Gruner, 1956 b : 33-35 ; Zimmermann, 1980 : 13-19 ; Hauser, 1985 : 3). Dans l'historiographie francophone, la notion d'«associations professionnelles» est aussi utilisée. Auteur de l'étude la plus complète en français sur le phénomène de l'organisation patronale en Suisse, le politologue français Jean Meynaud parle d'«organisations professionnelles», qu'il divise en différentes sous-catégories : celle des «associations patronales» englobe les secteurs du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, alors que deux sous-catégories spécifiques sont créées pour les patronats de l'agriculture et de la banque (Meynaud, 1963). Les analystes qui se sont focalisés sur la fonction politique de ces groupements ont par ailleurs utilisé les termes de «groupes d'intérêts / *Interessenorganisationen*» et de «groupes de pression / *Pressure Groups*» (Ruffieux, 1975). Rarement utilisé en Suisse, le concept d'«organisations patronales / *Arbeitgeberorganisationen*» définit un

---

<sup>1</sup> Ce texte est la version longue d'un article publié dans la revue *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire*. Se reporter à Humair et al., 2012. La première version du manuscrit a été présentée lors d'une journée d'étude organisée par Danièle Fraboulet, le 11 juin 2010, « Les organisations patronales en Europe : bilans sémantique, historiographique et archivistique », Université Paris 13.

champ plus restreint de la sociabilité patronale. Cette dénomination est pratiquement réservée aux associations de l'industrie spécialisées dans la gestion des conflits sociaux, qui se regroupent au sein de l'Union centrale des associations patronales suisses / *Zentralverband Schweizerischer Arbeitgeberorganisationen* (Gerster, 1921 ; Eichenberger, 2012).

L'historiographie fourmillant de définitions très diverses, il est nécessaire de préciser ce que nous entendons par «organisations patronales». Privilégiant une définition large, nous considérerons tous les groupements de chefs d'entreprises ayant pour but d'améliorer l'influence et l'efficacité économiques, sociales et politiques de leurs membres, cela en organisant une action collective s'inscrivant dans les trois axes suivants :

- premièrement, une action développée à l'interne, catégorisée par certains analystes sous le terme de «*Selbsthilfe*» (Gruner, 1956 a : 100-107), qui poursuit des objectifs et prend des formes multiples. Cette dimension recouvre notamment l'acquisition de savoir-faire (formation, diffusion d'informations, etc.), l'organisation de la recherche, l'amélioration de la productivité (méthodes de travail et de gestion), l'augmentation de la qualité des produits (normes techniques, contrôles internes, labels) et surtout la conquête et/ou la préservation de marchés (commercialisation commune, régulation de la concurrence). A cela s'ajoute souvent une série de services que ces organisations rendent à leurs membres (conseils juridiques, agence de recrutement, organisation de prestations sociales, etc). En dehors des buts partiels mentionnés ci-dessus, cette action interne multiforme poursuit un objectif général : homogénéiser les intérêts des membres individuels et parvenir à des compromis entre eux permettant de rendre plus efficace l'action des organisations en question vers l'extérieur.

- deuxièmement, une action collective en direction des autres acteurs socio-économiques. De ce point de vue, les rapports entre capital et travail ou employeurs et employés sont souvent au centre des préoccupations. Mentionnons aussi l'activité de communication et/ou de propagande en direction de l'«opinion publique», via les différents médias.

- troisièmement, une action collective en direction du champ étatique et plus généralement de la sphère politique, dans le but principal de stimuler et d'influencer l'intervention des collectivités publiques, en particulier dans les domaines comme le marché du travail, les relations économiques extérieures, les finances publiques, les infrastructures, les services publics, etc. («*Staatshilfe*» par opposition à «*Selbsthilfe* »).

Deux précisions sont encore nécessaires. D'une part, l'action des associations patronales se développe très souvent à cheval sur plusieurs axes. La réglementation d'un domaine peut en effet nécessiter une organisation interne et en même temps une collaboration avec d'autres milieux socio-économiques et/ou un cadre légal propice. D'autre part, si certaines associations patronales conjuguent ces trois vecteurs d'action collective, maintes se sont spécialisées dans un ou deux d'entre eux. Il faut enfin souligner que dans le bilan historiographique - quantitatif et qualitatif - que nous établissons ci-après, nous avons été obligés de restreindre quelque peu l'éventail des organisations patronales prises en compte (voir partie 3).

## **2.1. Le développement de l'organisation patronale en Suisse et ses spécificités**

L'émergence et l'évolution des organisations patronales suisses ne peuvent être comprises sans être inscrites dans quelques dimensions structurelles fondamentales

de la Suisse des XIXe et XXe siècles. De fait, la temporalité du développement associatif, les formes d'organisation, les tâches assumées et les dénominations utilisées sont fonction de quelques spécificités économiques, politiques et culturelles (Humair, 2012).

En Suisse, la première moitié du XIXe siècle, qui constitue une première phase de l'organisation des acteurs patronaux, est marquée par la forte segmentation géographique de l'activité économique, dont résulte l'hétérogénéité des intérêts des patronats régionaux (Humair, 2004). Leur intégration au sein d'associations de portée nationale se révèle donc difficile et les premières tentatives effectuées dans l'industrie et l'artisanat ne s'inscrivent pas dans la durée (*Schweizerischer Gewerbsverein* 1843-47 / *Schweizerischer Industrieverein* 1848-1850 / *Schweizerischer Handwerks- und Gewerbeverein* 1849-1864). Par ailleurs, la segmentation économique contribue à maintenir une forte composante fédéraliste au sein du système politique suisse : craignant que la législation fédérale soit contraire à leurs intérêts, les patronats régionaux cherchent à conserver la définition de leurs conditions-cadres au niveau cantonal. Ainsi, un véritable Etat national n'est constitué qu'en 1848. Cependant, la Constitution de 1848 maintient de nombreuses compétences en mains cantonales. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que l'abolition des corporations, qui ouvre la voie à des formes plus libérales de représentation du patronat, s'étale de 1798 (Révolution helvétique) à 1874 (2ème constitution fédérale). Durant cette première période, la représentation patronale à l'échelle cantonale prend donc des formes extrêmement diverses, les organes étatiques ou semi-étatiques côtoyant des associations privées. Fondée en 1870, la première grande association nationale, l'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI), est alors un amalgame d'organismes ayant des formes juridiques et des dénominations très variées (Hulftegger, 1920 : 11-12 et 99-101).

L'intégration nationale du patronat est également freinée par une particularité culturelle de la Suisse, à savoir la division du territoire en trois espaces linguistiques : germanophone, francophone et italophone. Eclaté dans trois associations régionales — *Schweizerischer Landwirtschaftlicher Verein* (1863), Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande (1881), *Societa ticinese d'agricoltura* (1885) —, le patronat agricole ne parvient à se regrouper qu'en 1897, au sein de l'Union suisse des paysans (USP). Quant à l'Union suisse des arts et métiers (USAM), sa dénomination est pour un temps trompeuse ; la première section non germanophone à s'affilier le fait en 1888, soit neuf années après la fondation (1879). A noter que le frein linguistique mis à une organisation nationale du patronat est assurément plus efficace parmi les classes moyennes que parmi les élites disposant de connaissances linguistiques supérieures ; de manière générale, le grand patronat se caractérise par des réseaux sociaux plus étendus et un habitus plus homogène, ce qui facilite l'agrégation des intérêts divergents.

A partir des années 1860, une seconde phase débute, qui se caractérise par la mise en place progressive d'un nouveau paradigme (Hauser, 1985). Certes, les spécificités de la période précédente demeurent, mais de nouveaux enjeux poussent à une intégration rapide des intérêts à l'échelle nationale. Premièrement, la qualité de l'intervention de l'Etat fédéral évolue. Ponctuelle lors de la mise en place de conditions-cadres nationales, entre 1848 et 1855, l'intervention s'inscrit désormais dans la durée et nécessite un suivi des dossiers, notamment dans les domaines des chemins de fer et de la politique commerciale. Par ailleurs, la révision constitutionnelle de 1874 élargit les compétences de l'Etat fédéral, ouvrant de nouveaux champs d'intervention (émission fiduciaire, droit commercial, etc.). Parallèlement à cette évolution, l'osmose individuelle qui prévalait entre les élites économiques et

les autorités fédérales est entravée par la montée du «mouvement démocratique»<sup>2</sup>, qui prend le pouvoir dans plusieurs cantons, dès les années 1860, et gagne en influence au sein de l'Etat fédéral. Les relations informelles deviennent moins efficaces et il apparaît nécessaire aux patronats de s'organiser pour mieux influencer les décisions politiques fédérales. Le mouvement d'organisation des milieux du commerce et de l'industrie correspond enfin au besoin de contrebalancer le pouvoir acquis par les dirigeants des compagnies de chemins de fer («*Eisenbahnbarone*»), dont les intérêts peuvent être antagonistes avec une politique de transport favorable à d'autres secteurs industriels ou commerciaux.

Le «trend» de l'organisation nationale s'accélère encore à partir des années 1880, sous la pression d'évolutions structurelles plus globales (Zimmermann, 1980). La longue phase de dépression des années 1870 et 1880, le mouvement de mondialisation des échanges et la montée des impérialismes provoquent une exacerbation de la concurrence internationale, dont souffre l'économie suisse, très extravertie. La montée en puissance du mouvement ouvrier est un autre facteur important. En Suisse comme ailleurs, le «capitalisme manchestérien» cède le pas à un «capitalisme organisé» (Winkler, 1974 ; Jost, 1979/1980) au sein duquel les associations patronales jouent un rôle-clé : leur action d'organisation touche notamment la régulation des marchés, les rapports sociaux avec le salariat et les relations avec la sphère politique afin de stimuler et orienter l'intervention des pouvoirs publics en fonction de leurs intérêts. Enfin, la création d'associations est stimulée par la nécessité de coordonner la participation des patronats régionaux aux premières expositions nationales (1883 Zurich, 1896 Genève, 1914 Berne). Hormis l'apparition et la consolidation des grandes associations nationales mentionnées plus haut (USCI 1870, USAM 1879, USP 1897), auxquelles viennent s'ajouter l'Union centrale des associations patronales suisses (UCAPS 1908, devenue l'Union patronale suisse en 1996) et l'Association suisse des banquiers (ASB 1912), la période entre 1880 et 1914 est marquée par la multiplication d'associations de branches et de professions structurées à l'échelle nationale et par une différenciation du tissu associatif, certaines organisations se spécialisant dans un domaine plus précis de l'action collective.

Ce vaste mouvement d'organisation s'inscrit dans les spécificités du cadre politique suisse. En premier lieu, il faut souligner l'absence de représentation officielle des milieux économiques au sein de l'Etat national. De fait, il n'existe pas d'instance comparable au «Conseil supérieur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture» français ou au «*Volkswirtschaftsrat*» prussien. Au nom du principe libéral, le Parlement refuse à deux reprises la création d'une Chambre de commerce fédérale officielle (1877/1882) (Zimmermann, 1980 : 77-92 ; Hulftegger, 1920 : 41-45 et 59-79). En second lieu, il faut mentionner la faiblesse de l'appareil administratif de l'Etat fédéral. Ces deux caractéristiques ont pour effet de créer une forte dépendance de l'Etat central vis-à-vis des grandes organisations patronales, surtout en ce qui concerne l'information nécessaire à l'intervention économique. Une véritable collaboration s'instaure ainsi entre les grandes organisations patronales et l'Etat fédéral. De nombreuses commissions extra-parlementaires sont créées, qui acquièrent un rôle important au sein du processus législatif, non seulement dans sa phase pré-parlementaire, mais également au moment de l'application des lois. L'Etat favorise donc la consolidation des grandes associations patronales en leur

---

<sup>2</sup> Le «mouvement démocratique» est un assemblage composite de milieux mécontents de leur situation matérielle et/ou de la domination politique exercée, autant à l'échelle cantonale que fédérale, par une élite libérale-radical issue du grand capital. Formant l'aile gauche des libéraux-radicaux, cette mouvance s'appuie sur une base sociale large : grand patronat des régions périphériques, petits et moyens producteurs de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie, professions libérales, etc.

attribuant des tâches para-étatiques et le soutien financier nécessaire à leur exécution.

La montée en puissance des organisations patronales est encore accélérée et renforcée par deux autres caractéristiques du système politique suisse (Neidhart, 1970 ; Jost, 1976). La première est sa composante de démocratie directe qui sort renforcée de l'introduction du référendum législatif (1874) et de l'initiative constitutionnelle (1891). La seconde est la faiblesse des partis politiques qui ne sont pas, ou que faiblement, structurés sur le plan national et qui ne jouent donc qu'un rôle marginal dans les débats plébiscitaires. Les grandes associations patronales, disposant d'une affiliation importante et de moyens financiers conséquents, deviennent ainsi les principaux acteurs du jeu référendaire. Il en résulte à la fois une pression à l'organisation patronale et à l'intégration des associations au sein du processus législatif. Pour les autorités, cette collaboration devient une garantie contre le rejet systématique des lois en référendum. Afin d'imposer plus efficacement ses options politiques, le grand patronat (USCI) conclut une alliance stratégique de longue durée avec l'USP, dont la base paysanne, nombreuse et bien organisée, permet de l'emporter sur les associations de salariés et de consommateurs lors de votations. Moins puissante, l'USAM ne joue longtemps qu'un rôle marginal, rejoignant occasionnellement le «bloc bourgeois» constitué par ses deux partenaires (Baumann, 1993).

La Première Guerre mondiale ouvre une troisième phase de l'organisation patronale. La durée du conflit, marqué par les difficultés liées au blocus des Alliés et au contre-blocus des Puissances centrales, contraint les autorités fédérales à instaurer une économie de guerre très dirigiste et fortement interventionniste. Sous l'égide de l'Etat, l'activité économique est fortement réglementée, ce qui débouche sur un renforcement de la collaboration avec les organisations patronales. L'administration délègue en effet de très nombreuses compétences des pouvoirs publics aux associations privées. Afin de relever ce défi, un nombre important de cartels sont constitués, accélérant fortement l'organisation de certains secteurs d'activité. Durant la crise des années 1930, dans le contexte d'un renforcement des revendications corporatistes (Schirmer, 1934), la création de cartels s'intensifie encore (Hotz, 1979 : 137) et certains de ces cartels, en particulier dans l'horlogerie, la broderie ou dans l'industrie laitière prennent même un statut obligatoire avec sanction législative de l'Etat (Gruner, 1964 : 61). Les associations faitières<sup>3</sup>, au premier rang desquelles l'USCI, se renforcent également dans cette période. Ainsi, l'USCI fait évoluer ses statuts en 1935 dans le sens d'une limitation, certes relative, de l'autonomie des associations membres vis-à-vis des organes dirigeants de l'association (Wehrli, 1972 : 74). Hormis la régulation des marchés, les organisations patronales intensifient leur activité dans la gestion des conflits sociaux. La fondation de l'UCAPS en 1908 permet aux associations patronales de branches de coordonner au niveau fédéral leurs options stratégiques sur le marché du travail. L'association du secteur des machines (ASM), pilier de l'UCAPS, joue ainsi un rôle central dans l'instauration et le renouvellement de conventions collectives s'inspirant de la «Paix du travail» conclue dans la métallurgie et l'horlogerie en 1937, sur la base d'un renoncement respectif au lock-out et à la grève. Le pouvoir des associations dans ce domaine est sérieusement renforcé à partir de 1941, dans la mesure où ces conventions peuvent être déclarées de force obligatoire pour l'ensemble de la branche par les autorités étatiques. Les règles négociées par les associations patronales et les syndicats s'appliquent alors, avec force de loi, à tous les acteurs de la branche, qu'ils soient

---

<sup>3</sup> A noter qu'en 1932, une sixième association faitière, la Fédération suisse du tourisme, est fondée avec comme principal but de donner une voix au tourisme dans le cadre des négociations économiques bilatérales avec les Etats étrangers (sur ce sujet, voir Dasen, 1948 : 93-143 ; Schweizerischer Fremdenverkehrsverband, 1942).

membres ou pas des organisations signataires (Zimmermann, 2009). Quant à l'intégration des organisations patronales au processus législatif de l'Etat, elle se systématisait tout au long de cette troisième période. La deuxième guerre mondiale marque un approfondissement significatif de cette intégration (Lautner, 1942). L'organisation de l'économie de guerre s'appuie très largement sur les associations patronales et leur «*Verbandsinterventionismus*» (Gruner, 1964 : 61). Le Gouvernement fait également appel à nombre de représentants des milieux patronaux pour occuper les postes les plus stratégiques de l'économie de guerre, comme en témoigne la nomination de Hans Sulzer, grand industriel du secteur des machines et président du Vorort de l'USCI, à la direction de la section « Fer et machines » de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, ainsi qu'à la présidence de la Commission de surveillance de l'importation et de l'exportation (Wehrli, 1972 : 79). Les associations patronales sortent significativement renforcées de ces années de guerre, autant dans leur rapport à l'administration fédérale que dans leur rapport avec leurs membres. En 1947, un article constitutionnel institutionnalise le droit des plus importantes d'entre elles à être intégrées aux processus législatifs, officialisant les pratiques initiées dès la fin du XIXe siècle et qui se sont systématisées pendant la guerre. De manière symptomatique, le nombre d'associations patronales passe de 782 à 1160 entre 1940 et 1948<sup>4</sup>.

La période d'après-guerre, quatrième phase de l'histoire des organisations patronales, se distingue par une certaine stabilité du système établi durant les périodes précédentes. On doit cependant noter la fondation d'une nouvelle association, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), fondée en 1942 par l'USCI, l'ASB et l'UCAPS. Son rôle consiste à intervenir comme organe de propagande lors des votations (Werner, 2000 : 214-231). Au niveau des relations de travail, les CCT se diffusent largement entre 1945 et 1950 pour atteindre le taux de couverture d'environ 50% des salariés du secteur privé non agricole qu'elle conserveront jusqu'à nos jours (Zimmermann, 2009 : 61). La plupart des associations patronales de l'industrie coordonnent ces conventions par l'intermédiaire de l'UCAPS qui se dote d'un nouveau règlement beaucoup plus contraignant pour ses membres en 1948<sup>5</sup>. Celles-ci défendent une stratégie dont le principal objectif est de maintenir un ordre économique et social libéral et elle sont prêtes à de larges concessions, dans le cadre des CCT, mais aussi des politiques sociales, pour l'atteindre (Reinhardt, 1968 : 15). Les associations patronales, du moins les plus puissantes d'entre elles, favorisent dans ce contexte des mesures d'auto-discipline visant à freiner quelque peu l'emballement de l'économie et de l'inflation qui avait alors lieu et s'associent au «programme de lutte contre la surchauffe et le renchérissement» (Wehrli, 1972 : 303) adopté en 1963-1964, programme qui limitait l'immigration, le crédit et la construction.

Durant cette quatrième phase, les organisations patronales continuent à entretenir des relations étroites et institutionnalisées avec les autorités fédérales. Certes, le rôle toujours plus important joué par les organismes économiques internationaux (GATT/OMC, Banque Mondiale, OCDE, etc.), ainsi que le mouvement d'intégration européenne, posent des défis majeurs aux organisations patronales (Keel, 1980 ;

---

<sup>4</sup> *Liste des associations professionnelles de Suisse, publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, troisième édition mise à jour à fin janvier 1940, Feuille officielle suisse du commerce : Berne, 1940. Et Liste des associations professionnelles et associations économiques de Suisse, publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Cinquième édition mise à jour à fin 1948, Feuille officielle suisse du commerce : Berne, 1949.*

<sup>5</sup> *Reglement betreffend Organisation der gegenseitigen Unterstützung der Arbeitgeber bei kollektiv- Vertragsverhandlungen und kollektiv- Streitigkeiten, V Schweiz 239, Bibliothèque nationale Suisse.*

Dirlewanger et al., 2004), mais la bonne conjoncture économique de l'après-guerre facilite leur adaptation à la nouvelle situation.

Sur fond de crise économique et de pressions internationales accrues (débat sur les relations de la Suisse avec l'Union européenne), le début des années 1990 marque l'avènement d'une cinquième phase, qui se caractérise par une accentuation des divisions au sein des milieux patronaux et d'importantes restructurations organisationnelles (Eichenberger et Mach, 2011). Certains compromis internes au patronat, en particulier entre grandes entreprises très internationalisées et secteurs produisant pour le marché intérieur, sont ainsi remis en question, traduisant le renforcement de l'aile néolibérale du patronat suisse. Cette offensive néolibérale, sous l'impulsion d'un groupe informel de représentants des multinationales suisses, insatisfaits de l'activité des organisations patronales, prend notamment la forme, au début des années 1990, de diverses publications exigeant des réformes radicales afin de préserver la compétitivité de l'économie suisse (Mach, 2006 : 133-146). Outre les propositions d'allègements fiscaux, de remise en cause des politiques sociales ou de privatisation du secteur public, elles exigent également la réforme de la politique agricole et l'interdiction des cartels, ce qui heurte frontalement les positions de certaines fractions du «petit» patronat helvétique. Ces mêmes milieux issus des plus grandes entreprises créent, en 1999, la Fondation Avenir Suisse, sur le modèle des think tanks américains. Par ailleurs, on assiste à nombre de fusions et réorganisations internes, visant à la simplification de la représentation patronale (Kriesi, 2006). Les deux associations du secteur des machines fusionnent ainsi en 1999. De même, un projet de fusion à trois regroupant l'USCI, l'Union patronale suisse (anciennement UCAPS) et la SDES est envisagé mais échoue devant l'opposition de l'Union patronale. Ainsi, seuls l'USCI et la SDES fusionnent pour créer Economiesuisse en 2000.

## 2.2. Typologie : échelles spatiales et terminologie

Dresser une typologie des organisations patronales suisses couvrant les XIXe et XXe siècles tient de la gageure, de par la diversité et l'évolution des statuts juridiques et des dénominations. Il s'agit donc ici de dégager quelques catégories très grossières en tenant compte de la terminologie utilisée dans les deux aires linguistiques principales, germanophone et francophone.

La première division à opérer se fonde sur l'échelle géographique de l'organisation. De ce point de vue, deux grands groupes peuvent être distingués : les organisations patronales régionales et nationales. Le premier groupe se caractérise par une très forte hétérogénéité autant du point de vue spatial (ville, district, canton, région intercantonale), que juridique (organismes publics, semi-publics ou privés) (Maurer, 1924). Sous l'Ancien Régime, l'organisation patronale prend la forme de corporations urbaines dominées par les marchands. Avec l'abolition progressive de ces institutions, entre 1798 et 1874, l'organisation patronale s'ouvre aux milieux industriels des bourgades et de la campagne, prenant le plus souvent une dimension cantonale. D'une part, des organes de représentation publics sont instaurés par les autorités cantonales, sous le nom de chambre de commerce / *Handelskammer*, *Handelskollegium*, *Handelskommission*, *Kaufmännische Direktorium*, etc. D'autre part, en vertu du droit d'association, qui se généralise, des organisations patronales de type privé sont créées, prenant une part toujours plus importante dans la structuration et la représentation des milieux patronaux. La plupart s'intitulent société ou association industrielle et commerciale / *Handels- und Industrieverein*, mais certaines prennent le nom de *Börsenverein*, *Gesellschaft für Handel und Industrie* ou encore *Kaufmännische Gesellschaft*. Pour compliquer la tâche de

l'historien, leur comité prend souvent le nom de chambre de commerce / *Handelskammer*, sans pour autant acquérir un statut public.

Parallèlement, des organisations locales et cantonales sont fondées dans les domaines de l'artisanat (société, union des arts et métiers / *Handwerk- und Gewerbeverein, Gewerbeverband*) et de l'agriculture (Société d'agriculture / *Landwirtschaftliche Gesellschaft, Landwirtschaftlicher Verein, Bauernverein, Oekonomische Gesellschaft*) (Tschumi et Jaccard, 1929 ; Brugger, 1989). A ce tissu associatif relativement dense viennent encore s'ajouter des organisations regroupant le patronat de certaines branches d'activité, que ce soit à l'échelle cantonale (*Basler Bandfabrikanten Verein, Zürcher Seidenindustrie Gesellschaft*) ou intercantonale (Société des industries du Jura). Soulignons enfin que l'influence des organisations patronales n'est pas toujours proportionnelle à l'échelle spatiale d'organisation. Tout au long du XIXe siècle, par exemple, le *Kaufmännische Direktorium St. Gallen*, qui est réservé à une élite marchande de la ville de St-Gall, figure parmi les partenaires privilégiés des autorités fédérales (Leuenberger, 1966). Les chambres de commerce de Bâle, Zurich et Genève ont également une aura qui dépasse les frontières cantonales<sup>6</sup>.

Les organisations patronales nationales, qui constituent le second groupe, sont relativement plus homogènes, notamment du point de vue de leur statut, qui est privé. Elles sont généralement divisées en deux catégories distinctes : les associations simples / *Einzelverbände* et les associations faïtières / *Spitzenverbände*. La première catégorie suit le principe d'organisation de la branche (*Fach*) ou de la profession (*Beruf*) et peut être divisée en trois groupes principaux :

1) Le premier est constitué d'organisations généralistes qui cumulent des fonctions économiques, sociales et politiques. Elles prennent des noms très variés sans pour autant que cette sémantique corresponde à des spécificités organisationnelles systématiques. En 1971, la seule liste des membres de la principale parmi les associations faïtières, l'USCI, permet de trouver toutes les dénominations suivantes : association, société, fédération, union, syndicat, chambre, groupe, groupement / *Verband, Verein, Vereinigung, Gesellschaft* (Wehrli, 1972 : 311-315).

2) Le second groupe est constitué d'organisations qui se sont spécialisées dans des tâches économiques spécifiques telles que l'achat en commun de matières premières (Coopératives agricoles / *Landwirtschaftliche Gesellschaften*), l'amélioration et l'écoulement du bétail (Syndicats d'élevage / *Viehzuchtgenossenschaften*) l'écoulement de produits industriels (Sociétés d'exportation / *Exportgesellschaften*) ou encore la cartellisation des marchés (Syndicat, convention, union, association, société / *Gesellschaft, Konvention, Verband, Vereinigung, Verein*) (Jaccard, 1925).

3) Enfin, le troisième groupe est formé d'organisations spécialisées dans la gestion des rapports avec le salariat. Il s'agit essentiellement d'associations issues de l'industrie (Association patronale / *Arbeitgeberverband*).

Comme l'indiquent leur nom (Union / *Verband*), quatre associations faïtières nationales, regroupant des organisations patronales de tous les types décrits précédemment, chapeautent l'ensemble de cet édifice organisationnel. Les milieux de la grande industrie, du commerce et des services sont organisés au sein de l'Union suisse du commerce et de l'industrie / *Schweizerischer Handels- und Industrieverein*, aujourd'hui Economiesuisse (« *Trade associations* »), de l'Union centrale des associations patronales suisses / *Zentralverband schweizerischer Arbeitgeberorganisationen* (« *Employers' association* »), plus spécialisée dans les rapports avec le salariat et les questions de politique sociale (sur cette division des tâches, voir

---

<sup>6</sup> Les meilleures monographies portent sur le XIXe siècle : (Henrici, 1927 ; Richard, 1924 ; Jouvét, 1940).

Lanzalaco, 2008). La petite et moyenne industrie, l'artisanat et le petit commerce sont représentés par l'Union suisse des arts et métiers / *Schweizerischer Gewerbeverband*. Quant à l'Union suisse des paysans / *Schweizerischer Bauernverband*, elle organise les agriculteurs et une frange du commerce de denrées alimentaires. Enfin, il conviendrait d'ajouter encore deux organisations à ce quartette: 1) l'Association suisse des banquiers / *Schweizerische Bankvereinigung*, principale organisation du puissant patronat bancaire, qui, si elle reste une association de branche composée de membres individuels, intègre progressivement des associations des différentes composantes du secteur bancaire (Association des banquiers privés, Association des banques étrangères en Suisse ou l'Union des banques cantonales suisses); longtemps restée indépendante de l'USCI, elle devient formellement membre d'Economiesuisse en 2000 ; 2) la Fédération suisse du tourisme / *Schweizerischer Fremdenverkehrsverband*, qui, depuis 1932, coordonne l'activité de nombreuses associations actives dans le secteur du tourisme (Gastrosuisse, Hotelleriesuisse notamment) avec le soutien d'autres types de membres (entreprises industrielles et bancaires, régies fédérales, collectivités publiques).

### **2.3. Caractéristiques de la structure organisationnelle suisse et cohésion patronale**

D'un point de vue général, les structures organisationnelles du patronat suisse demeurent encore peu étudiées<sup>7</sup>. Toutefois, s'inspirant d'approches internationales, une série d'études politologiques ont cherché à mieux cerner les spécificités suisses dans ce domaine (Eichenberger et Mach, 2011 ; Farago et Kriesi, 1986, 1989). Ces analyses distinguent trois dimensions principales dans la structuration des organisations patronales: 1) le double ancrage régional et sectoriel (ou de branche) de la représentation patronale ; 2) la division du travail entre les associations régionales, de branche et les associations faïtières ; 3) la division du travail entre les associations d'employeurs («*Employers' associations*») et les associations commerciales («*Trade associations*»).

1) La plupart des entreprises suisses, qu'elles soient du secteur primaire, secondaire ou tertiaire, appartiennent à des organisations patronales de leur région d'implantation, dont les plus importantes sont les Chambres de commerce cantonales (parfois intercantionales) (Maurer, 1924). Même si l'appartenance à ces organismes n'est pas obligatoire, la quasi-totalité des entreprises y sont affiliées. En raison de la forte composante fédéraliste du système politique suisse, même la grande industrie voit un intérêt à participer à des organisations entretenant des relations étroites avec les collectivités publiques locales et cantonales. Parallèlement à cet ancrage régional, la plupart des entreprises appartiennent à une organisation de branche structurée à l'échelle nationale. En règle générale, celles-ci ne disposent pas d'entités régionales. Il y a cependant des exceptions, comme la Société suisse des entrepreneurs de la construction, Hotelleriesuisse ou encore Gastrosuisse. En dépit de l'absence de données précises sur les taux d'organisation des différentes branches, des études mentionnent que certains d'entre eux peuvent atteindre 80% à 90% des entreprises durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (NZZ, 1977 ; Farago et Kriesi, 1986 : 102).

2) Une division du travail, qui engendre parfois des tensions, s'est établie entre, d'une part, les organisations régionales et de branche, et d'autre part, les associations faïtières regroupant, à l'échelle nationale, l'ensemble des organisations d'un secteur d'activité (industrie, arts et métiers, agriculture, etc.). Les dernières sont

---

<sup>7</sup> Pour un aperçu (peu analytique) de cette structure : (NZZ, 1977).

principalement actives sur le plan politique afin de faire valoir les positions des milieux patronaux auprès de la Confédération. Elles s'appliquent aussi à concilier les intérêts parfois divergents de leurs membres, renforçant ainsi leur cohésion interne et, consécutivement, la cohérence et l'efficacité de leur action au niveau politique. Quant aux organisations régionales et de branches, elles assument l'essentiel des activités en matière de fournitures de prestations aux entreprises (organisation de la formation professionnelle, conseils juridiques, etc.) et de réglementations collectives à l'échelon régional ou au sein d'une branche (voir partie 4). De fait, le nombre de permanents patronaux est beaucoup plus élevé au niveau des associations régionales et de branches, que des associations faïtières.

3) La dernière dimension organisationnelle importante renvoie à la distinction entre le statut d'employeur et de producteur des entreprises, qui se répercute également sur la structuration des intérêts patronaux. Comme mentionné plus haut, certaines associations ont été créées en Suisse, comme dans d'autres pays (Streeck, 1996 ; Lanzalaco, 2008), afin de gérer spécifiquement les questions liées au statut d'employeur de leurs membres (Gerster, 1921 ; Eichenberger, 2012). Elles apparaissent plus tardivement que leurs homologues de type commercial, et sont plus spécialisées. Cette structuration duale se retrouve surtout parmi les associations patronales des principales branches d'industrie. L'exemple classique est celui de l'industrie des machines, avec le *Verein Schweizerischer Maschinen- und Metall-Industrieller* (VSM, 1883 « *Trade association* ») et l'*Arbeitgeberverband Schweizerischer Maschinen- und Metall- Industrieller* (ASM, 1905 « *Employers' association* ») (Billetter, 1985)<sup>8</sup>. On retrouve la même structure dans de multiples autres branches, comme l'industrie horlogère — Fédération de l'industrie horlogère suisse (1982 « *Trade association* »), anciennement Chambre suisse d'horlogerie (1900 / 1948) et Convention patronale de l'industrie horlogère (1937 « *Employers' association* »), ainsi que dans l'industrie chimique (avec la Société suisse des industries chimiques SSIC, fondée en 1882, et Interpharma, fondée en 1933, comme « *Trade association* » et l'Association patronale de l'industrie chimique bâloise, comme signataire de la convention collective de travail de la branche, « *Employers' association* »). Cependant, il apparaît que le secteur tertiaire est également touché par cette division du travail. Il en est ainsi du secteur bancaire, avec d'un côté l'Association suisse des banquiers, s'occupant des questions économiques générales, et de l'autre, l'*Arbeitgeberverband der Banken der Schweiz*<sup>9</sup>, qui traite des relations avec les employés. Par contre, d'autres secteurs, comme par exemple la construction et l'hôtellerie, ne connaissent pas une telle division organisationnelle du travail et leur organisation, de type généraliste, assume l'ensemble des fonctions. Au niveau des associations faïtières nationales, on retrouve cette double structure, avec d'un côté Economiesuisse (ancienne USCI) et de l'autre l'UCAPS. Cette dernière ne négocie toutefois pas directement de conventions collectives avec les syndicats, laissant cette tâche aux associations de branche. Il faut encore préciser que les approches organisationnelles mentionnées sont limitées aux patronats des grandes entreprises industrielles et financières, la situation dans les domaines agricole et artisanal étant très mal connue.

En dépit de structures d'organisation hautement différenciées et complexes, permettant l'expression des différentes sensibilités en présence, le patronat suisse a réussi à instaurer une bonne cohésion en son sein. Cette caractéristique s'explique probablement par la mise en place de nombreux mécanismes de coopération et de

---

<sup>8</sup> Les deux organisations ont partiellement fusionné en 1999 en une seule entité appelée *Swissmem*.

<sup>9</sup> Cette organisation n'a vu le jour qu'en 2009, cette fonction était auparavant assumée par l'Association des instituts de crédit de Zurich (*Verband Zürcherischer Kreditinstitute*), qui était signataire de la convention collective du secteur bancaire pour l'ensemble de la Suisse.

coordination. A ce sujet, Coleman et Grant (1988 : 472), après avoir souligné deux principales sources de tensions entre acteurs patronaux — clivage entre intérêts financiers et industriels ainsi qu'entre grandes entreprises et petites et moyennes entreprises — distinguent trois conditions principales au renforcement de la cohésion patronale: 1) les organisations patronales doivent résoudre les conflits et tensions internes; 2) elles doivent développer une stratégie commune à l'encontre du mouvement syndical; 3) elles doivent entretenir de bonnes relations avec le gouvernement et les principaux partis politiques.

Sur ces trois points, les organisations patronales suisses ont réussi à développer des stratégies efficaces. En particulier, l'instauration d'un «bloc bourgeois» des associations faïtières (USCI, USP et USAM), évoquée au point 2.1, a permis à la fois de lutter efficacement contre le mouvement ouvrier et d'entretenir un rapport de force avantageux vis-à-vis des partis politiques bourgeois et du champ étatique (Gruner, 1988 : 517-528; Baumann, 1993 ; Humair, 2004 : 617-718 ; Mach, 2006 : chapitre 2). La cohésion des principales organisations patronales s'est également appuyée sur les étroites relations entre le secteur bancaire et les principales branches industrielles. Bien que n'appartenant pas à l'USCI jusqu'en 2000, l'ASB a constamment entretenu des relations informelles avec les organes dirigeants des principales organisations patronales industrielles (Wehrli, 1972 : 107). En outre, le potentiel de tensions entre secteurs financiers et industriels (notamment les questions de politique monétaire ou de financement des entreprises) a pu être largement désamorcé grâce aux nombreuses inter-relations tissées au sein des conseils d'administration des grandes entreprises bancaires et industrielles. Depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle et à l'image de la situation allemande, une communauté financiero-industrielle a ainsi pu émerger, permettant d'atténuer les divergences entre secteurs financier et industriel et renforçant ainsi la cohésion des organisations patronales (Schnyder et al., 2005).

### **3. Analyse quantitative de l'historiographie des organisations patronales suisses**

Un dépouillement systématique de trois outils bibliographiques suisses a été accompli afin d'établir un bilan quantitatif pour les années 1959 à 2006. Il s'agit d'abord de la Bibliographie de l'histoire suisse, éditée chaque année par la Bibliothèque nationale suisse, qui recense de façon presque exhaustive les travaux — ouvrages et articles de nature académique ou non — concernant n'importe quel aspect de l'histoire helvétique, toutes périodes confondues, qui ont été publiés, en Suisse ou à l'étranger. Il s'agit ensuite de la Bibliographie suisse de science politique, qui paraît annuellement entre 1959 et 1993 dans l'Annuaire de l'Association suisse de science politique, puis de l'Année Politique Suisse de 1994 à 2006, qui décomptent de manière presque exhaustive les études de science politique sur la Suisse qui ont été publiées en Suisse ou à l'étranger. Enfin, la Société Suisse d'Histoire fait paraître, chaque année également, une liste intitulée Thèses, mémoires de licence et de diplômes présentés ou en cours aux instituts d'histoire des Universités suisses, qui dénombre presque intégralement les Thèses de doctorat ainsi que les Mémoires de licence ou de Master réalisés en histoire en Suisse. La plupart de ces études n'ont pas fait, quant à elles, l'objet d'une publication. Le recensement part de l'année 1959 parce que deux de ces instruments bibliographiques — la Bibliographie suisse de science politique et la liste intitulée Thèses, mémoires de licence et de diplômes présentés ou en cours aux instituts d'histoire des Universités suisses — ne remonte pas plus loin dans le temps, la dernière men-

tionnée ne paraissant d'ailleurs que depuis 1977. Faute de disposer de données plus récentes, il est obligé de s'arrêter avec l'année 2006.

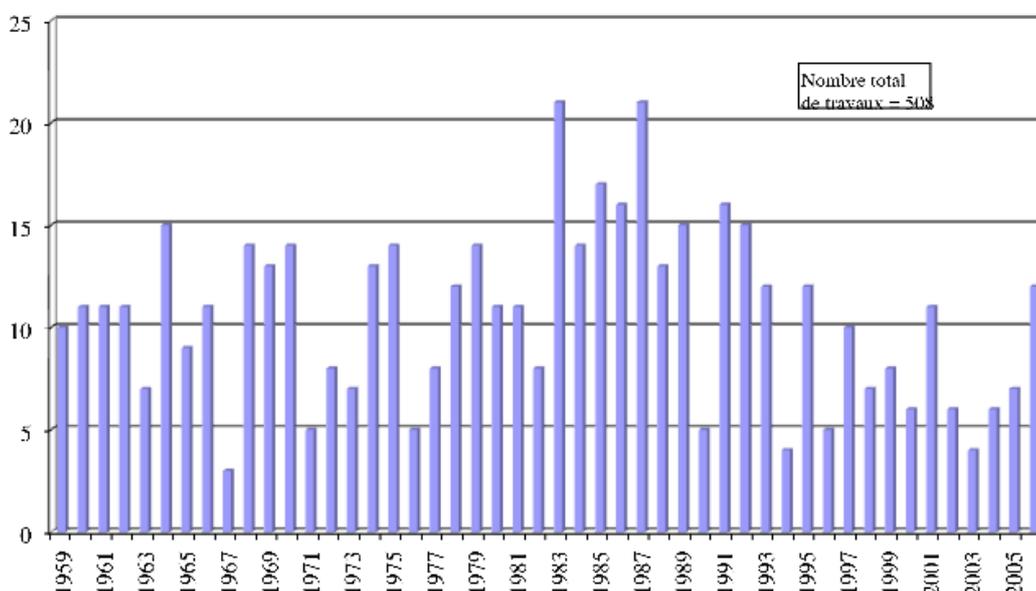
En dépouillant ces trois outils, il est donc possible d'établir un inventaire comprenant la quasi totalité des travaux concernant l'histoire des organisations patronales suisses depuis le début du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui, qu'elles soient de nature scientifique ou non et publiées ou non. Ce recensement se distingue par deux caractéristiques:

1) Il est large, voire très large, et cela pour trois raisons. En premier lieu, il a donné au concept d'organisations patronales une extension considérable puisqu'ont été prises en compte un spectre étendu d'associations. Celui-ci comprend en effet les organisations patronales de la grande, de la petite industrie et, en large partie, de l'artisanat, ainsi que celles des banques, des assurances, du tourisme et des autres services, cela aux différentes échelles régionales et sur le plan national. Notre bilan inclut également la puissante association faîtière du patronat agricole, l'Union suisse des paysans (USP). En revanche, il ne tient pas compte des autres organisations patronales du secteur agricole et du commerce des produits agricoles ni des groupements patronaux fondés dans la perspective d'une activité temporaire et/ou relative à un domaine ou une question très spécifique. Les organisations fondées par les dites professions libérales (médecins, architectes, avocats, notaires, juristes, etc.), les associations de type corporatistes, rassemblant les employés et les patrons d'une même branche ainsi que celles dont les membres ne sont pas en majorité des chefs d'entreprises, mais sont issus des milieux politiques intéressés à un secteur économique, ne sont pas non plus incluses. Le recensement est étendu, en second lieu, parce qu'ont été compris non seulement les travaux dont l'intérêt se focalise sur les organisations patronales et leur action mais aussi ceux qui traitent de ces dernières sans qu'elles soient au centre de leur intérêt (par exemple les travaux portant sur tel ou tel contrat collectif de travail entre telle ou telle association patronale et tel ou tel syndicat). En troisième lieu, l'inventaire a compris maints travaux de droit et d'économie pour lesquels les questionnements historiques ne forment pas, et de loin, la principale substance du propos.

2) Il est nécessaire de relever que notre sélection ne peut éviter un certain arbitraire dans la mesure où la composition et la sphère d'activité des associations ne sont pas toujours connues, peuvent être composites ou encore évoluer au cours du temps. En raison de cette part d'arbitraire, notre recensement ne prétend ni à l'exhaustivité ni à l'exactitude. Il ne fait cependant pas de doute qu'il est proche de ces deux valeurs et qu'il est hautement significatif.

Entre 1959 et 2005, comme le montre le Graphique 1, 508 travaux, soit une moyenne d'un peu moins de 11 par an, ont traité de l'histoire des organisations patronales helvétiques. Ce nombre de 508 est peu élevé. A cela s'ajoute que sur ce total, la moitié est constituée de travaux dont la valeur scientifique est négligeable. Il s'agit de monographies jubilaires à tendance hagiographique, patronnées par des associations locales ou régionales d'artisans ou de très petits patrons, ou d'études qui se limitent à l'anecdote, ou encore qui utilisent de manière inadéquate les sources, la grande majorité cumulant les trois défauts. Presque toutes se caractérisent par la pauvreté ou l'absence de données factuelles et d'appareil critique, pour ne pas parler d'appareil théorique.

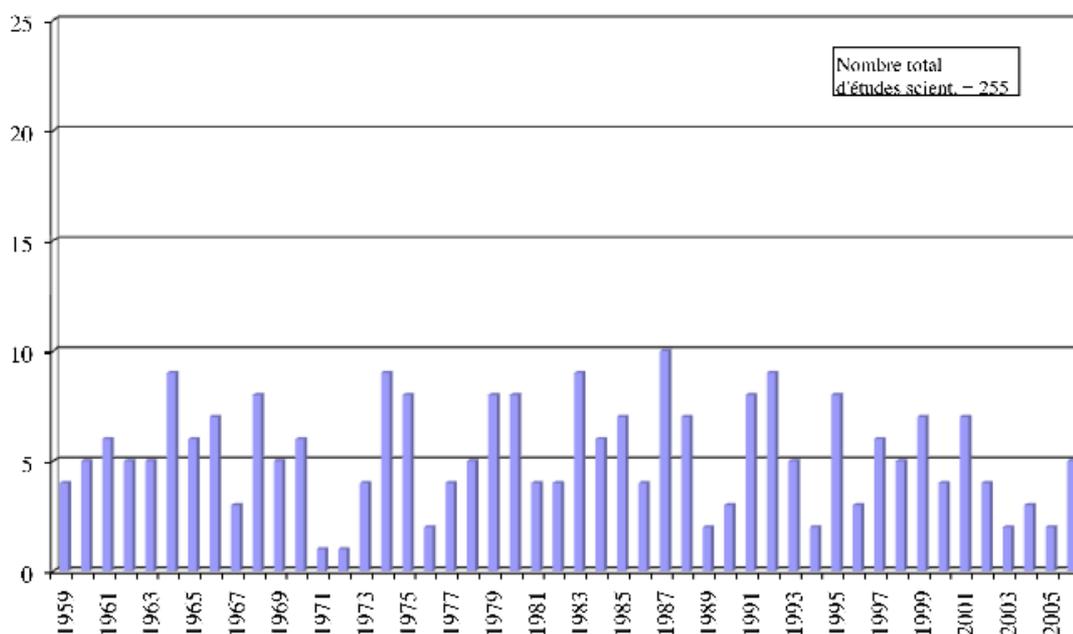
**Graphique 1 : Nombre total de travaux (livres, articles, recherches universitaires non publiées) sur les associations patronales suisses, 1959-2006**



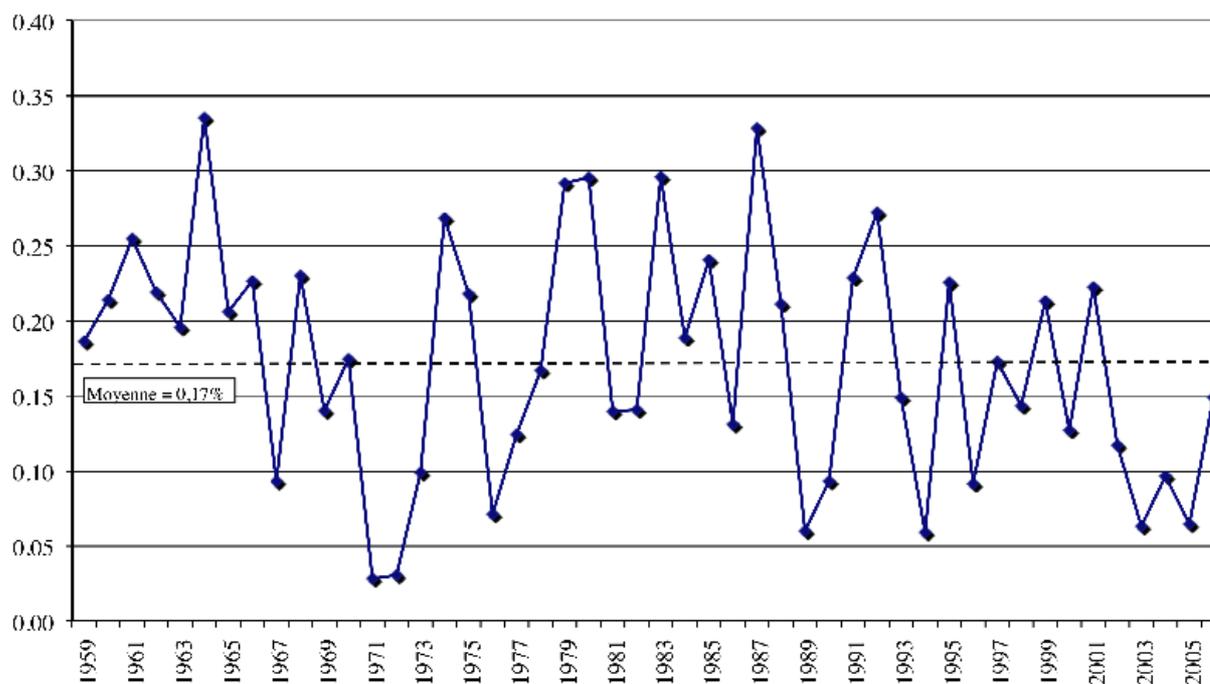
Soustraction faite de ce type de publications, le nombre d'études de caractère scientifique consacrées, de près ou de loin, à l'histoire des organisations patronales suisses n'atteint plus qu'un total de 255 sur l'ensemble de la période considérée, soit la moyenne extrêmement faible d'un petit peu plus de 5 par an. Cette moyenne est probablement inférieure à celle des recherches scientifiques consacrées aux organisations mises sur pied par le mouvement ouvrier (syndicats, coopératives, unions ouvrières, etc.). Comme le montre le Graphique 2, il est difficile de distinguer des phases différentes dans la production historiographique de nature scientifique, les études de cette nature se répartissant assez également tout au long des années 1959-2006. Tout au plus peut-on dégager une légère tendance à la baisse depuis la fin des années 1980: la moyenne des recherches scientifiques passe de 5,7 par an entre 1959 et 1988 à 4,7 par an de 1989 à 2006.

La part des études scientifiques sur les organisations patronales suisses dans le total des travaux sur l'histoire helvétique confirme le constat établi ci-dessus. Comme le montre le Graphique 3, sur l'ensemble de la période 1959-2006, seule une proportion infime des recherches consacrées à l'histoire suisse, 0,17% par an en moyenne, traite de ces organisations. Autrement dit, sur 1000 études d'histoire suisse, moins de deux par année concernent cette thématique et, dans cette proportion déjà minuscule, il a été tenu compte, répétons-le, de maints travaux de droit, d'économie ou de science politique dont le questionnement historique est secondaire.

**Graphique 2 : Nombre d'études scientifiques sur les organisations patronales suisses, 1959-2006**



**Graphique 3 : Proportion des études scientifiques sur les organisations patronales suisses dans le total des travaux sur l'histoire suisse, 1959-2006 (en %)**



Le Graphique 3 confirme également la tendance à la baisse de telles recherches qui semble se dessiner depuis deux décennies. De 1959 à 1988, la proportion se situe à 0,19% en moyenne par an alors que depuis 1989, elle n'est plus que de 0,14%. A titre de comparaison, durant ces dernières décennies, il s'est accompli environ dix fois plus d'études scientifiques sur l'histoire de la thématique suivante : « Monastères », « Ordres religieux » et « Saints, cultes des saintes et reliques »<sup>10</sup>.

En conclusion, l'historiographie sur les organisations patronales suisses se caractérise, sur le plan quantitatif, par une profonde carence. Et le bilan chiffré n'incite guère à l'optimisme, cette historiographie paraissant, pour des raisons difficiles à établir, plutôt s'atrophier que se vivifier depuis une vingtaine d'années.

Si l'on envisage l'historiographie helvétique sous un angle plus qualitatif, il est possible de dégager les constats suivants:

1) Environ la moitié des travaux — scientifiques et non-scientifiques — portent sur des organisations patronales nationales. Cela signifie que la grande majorité des études de nature scientifique concernent ce type d'associations, en particulier les six associations faïtières les plus grandes et influentes de Suisse, soit l'USCI, l'USAM, l'USP, l'ASB, l'UCAPS et la FST. Parmi ces six principales associations faïtières, l'USCI est de loin la plus étudiée. En revanche, l'UCAPS, l'ASB et la FST constituent les parents pauvres. En dépit de leur très faible nombre dans l'absolu, les recherches traitant de ces organisations faïtières sont, en général, d'une qualité scientifique assez élevée. Il faut probablement y voir l'influence exercée par les travaux relativement précoces — puisque les premiers datent des années 1950 — et élaborés selon une approche féconde d'histoire économique et sociale globalisante d'Erich Gruner, fondateur en 1965 et longtemps directeur de l'actuel *Institut für Politikwissenschaft* de l'Université de Berne. Il n'est pas interdit de penser que l'une des origines de la tendance à la baisse des études sur les organisations patronales helvétiques depuis la fin des années 1980 réside dans le départ à la retraite de ce pionnier en 1985. Plus généralement, cette tendance est probablement liée au déclin de l'histoire sociale et économique au profit de l'histoire culturelle en Suisse.

2) Parmi les trois grands axes d'activité des organisations patronales, la grande majorité des travaux à caractère scientifique ne porte ni sur l'activité interne, ni sur l'activité en direction des autres grands acteurs socio-économiques, mais sur l'activité en direction de la sphère étatique. En d'autres termes, le domaine le plus étudié est celui des formes et du degré d'influence exercé par ces organisations sur l'action de l'Etat, en particulier de l'Etat fédéral, que ce soit de manière générale (poids de ces organisations dans les différentes institutions étatiques) ou dans un champ particulier (politique économique extérieure et intérieure, politique sociale, politique migratoire, politique de la formation, politique financière, etc.). Bref, dans la très grande majorité des études scientifiques, les organisations patronales ne sont pas étudiées en tant que telles mais en tant que «pressure groups». Il faut encore ajouter qu'on assiste depuis peu à l'apparition de travaux sur les cartels en Suisse, qui mettent en évidence le rôle important des organisations patronales dans ce type de structuration des marchés.

3) Au sein des travaux qui ne concernent pas les six principales associations faïtières, la plupart portent sur l'activité de quelques associations nationales du patronat industriel (par ex. dans le textile, la chimie ou encore l'industrie des machines). En revanche, les associations patronales dans le domaine des services

---

<sup>10</sup> Bibliothèque Nationale Suisse, Bibliographie de l'histoire suisse : Base de données : <http://opac.admin.ch/cgi-bin/gw/chameleon?skin=biblio&lng=fr-ch> (consultée le 25.09.2012). Nous avons consulté les rubriques « Monastères », « Ordres religieux » et « Saints, culte des saints et reliques » pour la période 1975-2012.

(banques, assurances, tourisme, commerce, etc.), à l'exception de la période de fondation de l'ASB qui a récemment fait l'objet d'une étude approfondie (Guex et Mazbouri, 2012), restent une terra incognita. Quant au type d'activité abordé par ces études, il s'agit cette fois plutôt des relations avec les syndicats. Mais de manière générale, il est difficile de dégager de véritables tendances parmi ces recherches, car aussi bien du point de vue de la surface géographique des organisations étudiées que de leurs actions, elles restent très éclatées.

## **4. Analyse qualitative de l'historiographie des organisations patronales suisses**

Dans le prolongement des deux premières parties consacrées, d'une part, à fournir certains repères généraux sur l'émergence au XIX<sup>e</sup> siècle, la structuration et l'évolution dans la longue durée des organisations patronales, et d'autre part, à réaliser un premier bilan historiographique quantitatif, nous proposons maintenant un bilan qualitatif de la littérature suisse, en nous focalisant sur deux fonctions principales assumées par les organisations patronales : 1) leur contribution à l'organisation de l'économie; 2) leur rapport au politique. Ces deux dimensions renvoient à des questionnements assez différents sur les organisations patronales, développés en histoire économique, en sociologie ou en science politique (Lanzalaco, 2008 ; Streeck et Schmitter, 1999 [1981] ; Offerlé, 2009).

La première dimension porte sur la contribution des organisations patronales à l'organisation de l'économie ou à la régulation collective des marchés dans un sens large, en englobant le marché des produits et le marché du travail. Ce type d'interrogation a tout particulièrement été développé en sociologie économique, notamment par l'approche des «variétés du capitalisme», qui a mis l'accent sur l'importance du rôle des acteurs patronaux dans l'organisation des économies nationales (Hall et Soskice, 2001 ; Swenson, 2002 ; Martin et Swank, 2008, 2012).

La seconde dimension se focalise sur le questionnement plus classique du rapport au politique des organisations patronales et de leurs stratégies vis-à-vis des acteurs politiques. Le patronat organisé y est ainsi appréhendé, comme nous avons pu le constater dans la partie précédente, sous l'angle conceptuel de « *pressure group* ». Cette perspective d'étude tente de fournir des réponses à des questions telles que : comment se sont développées les relations entre organisations patronales et autorités publiques ? Quelles sont les stratégies d'influence développées par les organisations patronales ? Ces deux dimensions sont évidemment interdépendantes, chacune s'influençant réciproquement.

Dans le cadre de cet article, il ne s'agit bien entendu pas d'être exhaustif, mais de mettre en exergue certains aspects saillants des activités des organisations patronales suisses, à partir de la littérature existante.

### **4.1. Contributions des organisations patronales à la régulation collective de l'économie**

Dans le contexte d'un Etat fédéral peu développé, notamment en termes de ressources administratives, et de partis politiques faiblement organisés sur le plan national, les organisations patronales dès leur fondation durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> ont très tôt assumé un certain nombre de fonctions d'organisation collective de la vie économique, souvent en l'absence de légi-

slation publique très détaillée, et parfois suite à une délégation explicite de compétences de l'Etat.

Dans de nombreux domaines (relations patronat-salariat, formation professionnelle, régulation de la concurrence, réglementations des marchés financiers ou politiques sociales), les organisations patronales se sont généralement opposées, avec succès, à une extension de l'interventionnisme étatique ou à l'adoption de nouvelles législations pour privilégier des solutions privées d'autorégulation. La dénomination de ces règles privées varie fortement d'un domaine à l'autre : convention collective de travail, code de conduite, directives, gentlemen's agreement, recommandations, etc. L'autorégulation a aussi l'avantage de ne pas politiser certains enjeux et de largement soustraire le fonctionnement des entreprises à l'action de l'Etat et au contrôle démocratique.

En outre, lors de l'adoption de nouvelles législations, les acteurs patronaux ont réussi dans ces nombreux domaines à limiter les compétences de l'Etat et préserver leur rôle et leur pouvoir dans la réalisation de certaines tâches d'intérêt collectif. L'adoption de nouvelles réglementations publiques a ainsi souvent débouché sur la mise en place de différentes instances public-privé réunissant à la fois des représentants des associations économiques, pas uniquement patronales, et des représentants de l'administration publique. Ces instances mixtes, telles que de nombreuses commissions extra-parlementaires (commission des cartels, commission fédérale des banques etc.) ou différents organes de surveillance (Fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse...) participent à la mise en œuvre des politiques publiques. Elles ont été qualifiées d'administration para-étatique ou d'administration de milice, pour souligner le haut degré de collaboration privé-public dans de nombreux domaines (Hotz, 1979 ; Steinmann et al., 1982 ; Steinmann, 1988).

Finalement, l'action des organisations patronales ne s'est pas uniquement développée de manière réactive ou défensive pour s'opposer à l'intervention de l'Etat, elle a également pu, dans certaines circonstances, favoriser l'édiction de législations publiques afin de garantir une reconnaissance publique de certaines pratiques privées (législation sur les cartels ou sur la formation professionnelle par exemple) ou promouvoir certaines activités privées. Ces formes d'organisation collective de la vie économique peuvent se développer sur le plan interne aux organisations patronales, en imposant certaines normes collectives à leurs membres, ou en interaction/collaboration avec d'autres organisations (autres organisations patronales, organisations syndicales, voire autorités publiques). Par ailleurs, ces formes d'autorégulation, parfois en collaboration avec les autorités publiques, nécessitent un accord minimal entre les entreprises en concurrence, d'où la nécessité d'organisations patronales fortement représentatives et capables d'imposer à leurs membres ce type de règles d'autorégulation.

Schématiquement, on peut distinguer cinq grands domaines où les organisations patronales jouent un rôle important : 1) Marchés des produits ; 2) Marchés financiers et contrôle des entreprises ; 3) Marché du travail ; 4) Politiques sociales et 5) Formation professionnelle. La distinction de ces cinq sphères ou domaines s'inspire en partie de l'approche des «variétés du capitalisme» (Hall et Soskice, 2001).

1) Sur le marché des produits, les organisations patronales de branche exercent différentes fonctions, telles que la normalisation technique<sup>11</sup>, la coordination de la recherche et développement, l'organisation de la promotion économique ou le contrôle de la qualité des produits notamment. Mentionnons qu'elles remplissent

---

<sup>11</sup> L'Association suisse de normalisation est ainsi fondée en 1919 par le VSM, organisation patronale de l'industrie des machines qui en assumera le secrétariat durant la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle, en tout cas jusque dans les années 1970 (Normen-Bulletin 1969, No 6 : Cinquantenaire de l'Association suisse de normalisation, pp. 81-85).

ces tâches en collaboration avec certaines instances étatiques, comme la garantie contre les risques à l'exportation (Rüsterholz 1986 ; Müller, 2010 : 486-491) ou l'Office Suisse d'expansion commerciale (OSEC), créée en 1927, qui est un organisme semi-public chargé de promouvoir et faciliter les exportations suisses à l'étranger (Maspoli, 1993 ; Leimgruber, 2001). Certaines organisations patronales assument parfois directement une fonction de cartel. Dans ce cas, elles ont un rôle central dans la fixation des prix, les quantités produites ou la répartition des marchés. Jusqu'aux années 1990, la Suisse a régulièrement été montrée du doigt en raison de sa forte densité cartellaire. Selon certains auteurs, l'importance des ententes cartellaires sur le marché intérieur suisse s'explique comme une réaction à une politique commerciale libérale, permettant de partiellement cloisonner le marché suisse vis-à-vis des concurrents étrangers (Rentsch, 1989 ; Schröter, 1999 ; Rebmann, 2006 ; Cortat, 2009, 2010).

2) Au niveau de la régulation des marchés financiers, notamment des bourses, et du contrôle des entreprises, les organisations patronales jouent également un rôle très important, en particulier l'ASB (Bänziger, 1986 ; Sancey, 2004). Diverses questions relatives au contrôle des entreprises ont fait l'objet d'autorégulation privée par les associations patronales, notamment en ce qui concerne la question de la transférabilité des actions, les offres publiques d'achat (OPA), la réglementation des droits de vote par procuration des actions déposées auprès des banques ou les normes comptables (Mach et al., 2006).

Par exemple, en réaction aux menaces de prises de contrôle d'entreprises suisses par des firmes étrangères, l'ASB et les principales entreprises ont adopté en 1961 un "Accord d'assistance mutuelle relatif au transfert d'actions nominatives liées" codifiant la négociabilité de ces actions. Dans cette directive de l'ASB, adressée à tous ses membres, les banques s'engageaient, malgré certaines réticences, "au nom de l'intérêt national supérieur" à ne pas exécuter les ordres d'achat d'acquéreurs qui ne satisferaient pas aux conditions statutaires des entreprises; elles garantissaient ainsi aux firmes helvétiques le contrôle sur la composition de leur actionariat. D'un autre côté, les entreprises s'engageaient à communiquer régulièrement aux banques les conditions régissant l'acquisition de leurs actions. De même, la question des droits de vote par procuration des actions en dépôt auprès des banques était réglementée jusqu'aux années 1990 par une directive de l'ASB. La question des offres publiques d'achat (OPA) est restée codifiée selon un code privé négocié entre l'ASB, l'USCI et les bourses suisses jusqu'en 1996<sup>12</sup>. La communauté financière internationale a ainsi souvent qualifiée la Suisse de «forteresse des Alpes» pour souligner l'existence de nombreux mécanismes protectionnistes en matière de gouvernance d'entreprise, révélateurs de la forte cohésion des élites économiques suisses et des organisations patronales (Mach et al., 2006 ; David et al., 2013).

3) Sur le plan du marché du travail, les organisations d'employeurs sont tout particulièrement actives dans les négociations collectives avec les syndicats qui se déroulent au niveau de la branche économique. Même si les premières conventions collectives datent de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les principales organisations patronales ont longtemps refusé de reconnaître et de négocier avec les syndicats ouvriers. Ce n'est que durant les années 1930 que les conventions collectives de travail (CCT) prennent un certain essor dans les principales branches industrielles (horlogerie, industrie des machines, construction, chimie notamment) (Loertscher-Rouge, 1977 ; Humbel, 1987 ; Widerspruch, 1987 ; Zimmermann, 2009 ). Une des principales raisons ayant conduit les organisations patronales à signer des CCT avec les syndicats résidait dans l'inscription dans les CCT du principe de «paix du tra-

---

<sup>12</sup> La première législation fédérale sur les bourses date de 1996 (David et al. 2013).

vail», qui interdit le recours à la grève par les syndicats et aux lock-outs du côté des patrons durant la validité des CCT (en général 4 ou 5 ans). Cela explique en large partie la pacification des relations de travail et la stabilité du «partenariat social» suisse depuis la seconde guerre mondiale.

Dans le contexte d'une législation publique sur le travail peu contraignante, les CCT complètent donc le cadre légal formel. Toutefois, le taux de couverture des employés du secteur privé par des CCT est resté modeste (en comparaison internationale) et stable depuis les années 1950 à un niveau d'environ 50%. Les stratégies patronales en matière de relations industrielles et de négociations collectives avec les syndicats restent encore peu étudiées. Certaines études soulignent toutefois la forte coordination patronale dans leurs négociations avec les syndicats, notamment en ce qui concerne la fixation des salaires (Degen, 1991 ; Mach 2006 : chapitre 5 ; Oesch, 2007).

Finalement, une spécificité du marché du travail suisse durant la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle réside dans la forte proportion de la main d'œuvre étrangère (entre 15 et 25% de la population active depuis la seconde guerre mondiale). Sur ces questions également, les organisations patronales, de manière concertée avec les syndicats et l'administration fédérale, ont joué un rôle important dans la fixation des quotas de permis de travail pour les travailleurs étrangers, qui étaient généralement négociés chaque année avec les autorités politiques en fonction de la conjoncture économique (Riedo, 1976 ; Doleschal, 1977 ; Cattacin, 1987 ; Pteroudis, 1993).

4) Un aspect relativement méconnu du rôle des organisations patronales, en partie lié à la régulation du marché du travail, consiste en leur implication significative dans ce que l'on peut, de manière générale, placer sous le terme de politiques sociales. Deux formes d'interventions des organisations patronales peuvent être ici mentionnées (Leimgruber et Lengwiler, 2009 : 29-30).

Premièrement, comme nous l'avons vu, les organisations patronales mènent une intense activité d'influence politique sur la définition des cadres législatifs dans ce domaine. Plusieurs travaux (Kocher, 1972 ; Sommer, 1978 ; Leimgruber 2008) ont notamment mis en évidence le poids politique des grandes associations faïtières du patronat (USCI, UCAPS, USAM, USP), qui, en actionnant les leviers de la menace référendaire, à travers leur présence dans toutes les commissions extra-parlementaires dans le domaine, ou grâce au bon accueil que reçoit leur expertise au sein de l'Etat, parviennent à conserver une influence décisive dans ce domaine également. Certains secteurs du patronat, tel que celui des assurances vies ou des assurances maladie, ont un intérêt direct ainsi qu'une position idéale dans la mesure où ils sont les fournisseurs de prestations, à modeler les politiques publiques de manière à favoriser l'émergence de niches commerciales offrant une forte rentabilité. Les travaux de Leimgruber (2008) montrent ainsi par quels canaux les organisations patronales du secteur des assurances, en coordination avec les grandes associations faïtières, sont parvenus à imposer leur préférence politique dans l'émergence d'un système de retraite «à trois piliers», en limitant le développement du premier « pilier », pour privilégier les deuxième (par capitalisation) et troisième (épargne individuelle), qui, eux, sont centraux pour ces secteurs.

Deuxièmement, et cet aspect demeure très peu étudié, il convient de mentionner l'action directe des organisations patronales de branche (Société Suisse des Entrepreneurs de la construction par exemple) ainsi que des organisations régionales dans l'administration de pans entiers de l'Etat social suisse. Ainsi, en guise d'exemple, la majeure partie de l'administration du système public de retraite (Assurance Vieillesse et Survivants, ou premier « pilier ») est organisée et gérée d'un point de vue administratif par les organisations patronales, ce qui a significativement contribué à les renforcer (en terme de personnel notamment) ainsi qu'à grouper les différents secteurs de manière beaucoup plus étroite autour d'organisations

sectorielles bénéficiant d'une forte représentativité (Attinger, 1946). Se déroulant sur ces deux niveaux en parallèle – influence dans la définition des politiques publiques et délégation directe de tâches aux organisations patronales – l'action des organisations patronales dans les politiques sociales leur permet d'y exercer une influence déterminante.

5) Finalement, dernier aspect également lié au marché du travail, les organisations patronales ont été particulièrement actives dans l'organisation de la formation professionnelle, ce qui représente une prestation très importante en faveur de leurs membres. Historiquement, c'est principalement l'Union suisse des arts et métiers et ses associations de branche, en tant que descendantes des corporations de l'Ancien Régime, qui se sont particulièrement impliquées dans le développement de la formation professionnelle, avec l'appui financier de la Confédération dès les années 1880. Toutefois, toutes les principales associations des branches industrielles (horlogerie, machines, chimie, notamment) ont également développé leur propre système de formation (Mägli, 1980 ; Kübler, 1986 ; Tabin, 1989 ; Rüegg, 1987 ; Bauder, 2008 ; Trampusch, 2010 ; Rohrer et Trampusch 2011). Bien que peu étudié du point de vue du rôle des organisations patronales, le développement de la formation professionnelle a constamment représenté un enjeu très important pour les employeurs, afin de s'assurer la mise à disposition d'une main d'œuvre qualifiée et satisfaisant aux besoins de la production.

Comme on peut le constater la contribution des organisations patronales à l'organisation de l'économie suisse est multiple et très développée. Toutefois, malgré les quelques études mentionnées plus haut, on manque encore très largement d'une connaissance systématique et détaillée de leur rôle selon ces différentes dimensions. Il conviendrait en outre d'élargir le champ d'analyse à d'autres domaines d'action collective, en plus de ceux développés ici, tels que la recherche et développement, l'organisation rationnelle de la production ou encore l'uniformisation des méthodes de gestion. Il faut toutefois relever que le rôle joué par les associations patronales en tant qu'«organisateur» de l'économie est étroitement lié à leur influence politique et dépend donc en partie des stratégies développées vis-à-vis des autres acteurs politiques.

## **4.2. Rapports au politique : des organisations hautement politisées et très influentes**

C'est très clairement cette dimension qui a fait l'objet du plus grand nombre de recherches, que ce soit en histoire ou en science politique. Toutefois, l'objectif premier de ces recherches se focalise moins spécifiquement sur la compréhension des stratégies des organisations patronales que sur l'analyse de certaines politiques publiques. Nous nous contenterons donc ici de rappeler les principaux travaux en note et de les regrouper par grands champs d'étude<sup>13</sup>.

Comme indiqué plus haut (partie 2), les organisations patronales sont des acteurs politiques absolument incontournables. Il est significatif de constater que jusque

---

<sup>13</sup> Voir notamment : sur un plan général, (Gruner, 1964); sur le patronat exportateur durant les années 1920: (Schmid, 1983) ; sur la législation sur les cartels, (Hotz, 1979; Mach, 2006; Rebmann, 2006) ; sur la politique douanière et commerciale, (Humair, 2004, Dirlwanger et al., 2004); sur la politique étrangère, (Keel, 1975 ; Rüsterholz 1986 ; Gees, 1999) ; sur les politiques sociales, (Knüsel et Zurita, 1979 ; Leimgruber, 2008 ; Gilomen et al., 2002) ; sur la politique monétaire et financière: (Zimmermann, 1987; Guex, 1993, 1998); sur la régulation du secteur bancaire, (Sancey, 2004) ; sur les politiques agricoles: (Baumann, 1993; Sciarini, 1994; Gees, 2006).

dans les années 1950, le directeur de l'USCI est généralement qualifié de 8<sup>e</sup> conseiller fédéral et dispose de son propre bureau dans les bâtiments de l'administration fédérale. Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les organisations patronales entretiennent des relations étroites et institutionnalisées avec les autorités politiques. Outre le soutien financier de l'Etat fédéral aux principales associations faitières, celles-ci, en raison de leur forte représentativité, sont présentes dans de très nombreuses commissions extra-parlementaires, qui participent à la préparation de la législation, ainsi qu'à sa mise en œuvre. A cet égard, elles entretiennent des relations privilégiées avec certaines institutions : par exemple, entre l'USCI et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), entre l'ASB et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, entre l'USP et l'Office fédéral de l'agriculture ou encore entre l'USAM, l'UCAPS et l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT). Il n'est pas rare que certains anciens secrétaires patronaux deviennent hauts fonctionnaires dans ces différents offices, voire conseillers fédéraux, comme l'illustre le parcours emblématique de Ernst Wetter entre administration fédérale, parlement, conseils d'administration de grandes entreprises, Vorort de l'USCI et Conseil fédéral (Pasche, 2000). En plus de ces relations parfois entremêlées à l'extrême, les principales organisations patronales, tout comme les autres acteurs politiques importants, sont systématiquement consultés par le gouvernement sur tout projet législatif avant qu'il soit soumis au Parlement.

Les organisations patronales entretiennent également des relations étroites avec les principaux partis bourgeois (Parti radical démocratique, Parti démocrate-chrétien et Union démocratique du centre, anciennement Parti des paysans, artisans et bourgeois). Dans le contexte d'un «Parlement de milice» faiblement professionnalisé, on retrouve de nombreux parlementaires, chefs d'entreprise ou juristes, siégeant dans les organes dirigeants des principales organisations patronales ou dans les conseils d'administration de grandes entreprises (David et al., 2009).

Les organisations patronales sont également extrêmement présentes lors des campagnes de votation, très nombreuses en Suisse en raison des instruments de démocratie directe (référendum et initiative populaire). A cette fin, l'USCI, l'ASB et l'UCAPS ont fondé dans les années 1940 leur propre organe de propagande, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) (Werner, 2000 : 214-231)<sup>14</sup>. La SDES disposait de sièges à Zurich, Berne, Genève et Lugano. Son activité se concentrait principalement sur l'organisation des campagnes de votation. Même si on ne dispose pas d'informations détaillées à ce sujet, les moyens financiers engagés par les milieux patronaux sur les objets qui les concernent directement semblent très élevés (Billeter, 1985 : 147-155 ; Luond<sup>15</sup>, 2008 ; Müller, 2010 : 570-600).

## 5. Pistes de recherche

Comme nous avons pu le montrer, les organisations patronales helvétiques apparaissent comme des acteurs incontournables tant dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie suisse, que sur le plan politique. Ce rôle central des

---

<sup>14</sup> Celle-ci a fusionné en 2000 avec l'USCI pour donner naissance à Economiesuisse.

<sup>15</sup> Comme son nom ne l'indique pas, il s'agit en fait de l'histoire de l'organisation patronale *Interpharma* à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire. Luond montre notamment la forte implication d'Interpharma dans les campagnes de votation touchant l'industrie chimique et met en évidence le renforcement de la présence médiatique des organisations patronales au cours des vingt dernières années.

organisations patronales dans la société helvétique, qui a prévalu durant l'ensemble du XX<sup>e</sup> siècle, s'explique pour deux raisons principales. D'une part, il convient de souligner la précocité et le haut degré d'organisation des milieux patronaux ; d'autre part, le contexte d'un Etat central peu développé, d'une faible professionnalisation des acteurs politiques et des liens étroits des partis bourgeois avec les milieux patronaux a permis aux organisations patronales d'assumer différentes activités centrales dans l'organisation de l'économie suisse et de s'affirmer comme des acteurs politiques de première importance.

Malgré les points développés dans cet article, les organisations patronales helvétiques restent cependant encore mal connues, et cela dans différentes dimensions. Six pistes de recherche nous semblent particulièrement prometteuses. Même si nous partons du cas suisse, ces perspectives nous semblent également stimulantes pour d'autres pays (voir aussi à ce sujet les réflexions de Lanzalaco 2008).

### 1) Organisations patronales et capitalisme organisé

L'analyse historiographique qui précède permet de constater que les organisations patronales suisses ont été prioritairement abordées dans leur fonction de représentation politique. Leur rôle dans l'intervention économique et sociale de l'Etat a également fait l'objet de plusieurs recherches. Bien que moins investiguées, les relations avec les autres acteurs sociaux ont fait l'objet de quelques études, en particulier en ce qui concerne les rapports avec les syndicats de salariés. Par contre, force est de constater que la fonction économique des organisations patronales, ou autrement dit l'action collective menée à l'interne afin d'organiser l'ensemble de l'activité de la branche (approvisionnement, recherche, production, commercialisation, etc.), demeure très mal connue. L'hypothèse peut être avancée que ce véritable trou noir relève de la volonté du patronat suisse de maintenir le mythe d'un libéralisme le plus pur, dont le succès serait basé sur le seul génie entrepreneurial, un discours souvent instrumentalisé afin de refuser une intervention non désirée des collectivités publiques. Il y aurait donc un intérêt certain à analyser le rôle que les organisations patronales suisses ont joué dans l'avènement d'un capitalisme organisé depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle et durant la majeure partie du 20<sup>e</sup> siècle. Une telle investigation permettrait de mieux comprendre les changements qualitatifs qui interviennent alors dans l'organisation de l'ensemble des économies occidentales, tout en dégagant les spécificités du cas suisse.

### 2) Le fonctionnement interne des organisations patronales

Les différentes plaquettes d'anniversaire publiées par les organisations patronales ne font pratiquement jamais état des questions en lien avec l'organisation interne de leur association. De caractère hagiographique, elles mettent souvent l'accent sur les succès politiques, sans problématiser la question des tensions internes. Quels moyens sont utilisés pour homogénéiser les intérêts des entrepreneurs et/ou discipliner ces derniers ? Quels sont les facteurs internes et externes qui affaiblissent ou renforcent la cohésion et donc l'efficacité d'une association ? Pourquoi des dissidences apparaissent-elles et comment celles-ci sont-elles gérées ? Question importante: par quels moyens les organisations patronales se financent-elles ?

### 3) Le fonctionnement global du système d'organisations patronales

Les études de cas consacrées aux organisations patronales ne permettent pas de comprendre le fonctionnement de l'ensemble du système et son évolution chronologique. Certes, quelques études ont abordé, mais de manière fragmentaire et limitée dans le temps, les rapports entretenus par les grandes organisations patronales avec l'Etat. Bien que très importants, ces rapports ne constituent toutefois qu'une part minime des connexions existantes au sein du système global formé par

les organisations patronales et le champ étatique. De nombreuses questions restent ainsi sans réponse :

- Comment les différentes sortes d'organisations patronales collaborent-elles au sein d'une même branche ? La division du travail s'effectue-t-elle sur une base de complémentarité ou de concurrence ? L'action est-elle uniquement coordonnée au sein des associations faitières ou d'autres canaux de communication fonctionnent-ils ?

- Comment les associations faitières collaborent-elles entre elles ? Si la conclusion d'une alliance entre les patronats industriel et agricole (le «Bloc bourgeois») a été partiellement analysée, une étude systématique englobant les autres associations faitières manque encore.

- Comment ces relations entre organisations patronales sont-elles structurées ? Les rapports sont-ils ponctuels ou suivis ? Des canaux de communication sont-ils institutionnalisés ? Quel rôle jouent les relations personnelles ? Y a-t-il des acteurs décisifs, autant collectifs qu'individuels ?

- Les relations avec le champ étatique passent-t-elles systématiquement par les associations faitières ? Si non, quelles organisations ont un accès direct à l'administration et pourquoi ?

- Enfin, certaines études ont noté la circulation d'un certain nombre d'acteurs individuels importants de ce système entre le champ étatique (administration, gouvernement, parlement) et les organisations patronales. Une analyse détaillée de ces mouvements permettrait de mieux comprendre la véritable osmose qui s'est établie entre les deux sphères associative et étatique.

#### 4) Organisations patronales et sociabilité bourgeoise

La Suisse se caractérise par le fait que la bourgeoisie a tissé depuis le début du XIXe siècle un tissu particulièrement vaste et dense de sociétés actives dans de nombreux domaines, de la culture à la philanthropie en passant par les sports, les loisirs, les sciences, la religion, le militaire, etc (Jost 2005). Quel rôle les organisations patronales jouent-elles et quelle place tiennent-elles dans cette sociabilité bourgeoise ?

#### 5) Les organisations patronales suisses dans le contexte international

Quels rapports les organisations patronales helvétiques entretiennent-elles avec leurs correspondantes à l'étranger ? La non-appartenance de la Suisse aux différentes organisations internationales ou supra-nationales qui marquent le XXe siècle (Organisation des Nations Unies, Union européenne, etc.) favorise-t-elle ces rapports ? Encourage-t-elle l'implantation en Suisse de certains types d'organisations patronales internationales, par exemple des cartels internationaux ?

#### 6) Les spécificités des organisations patronales suisses

Le capitalisme suisse et, plus généralement encore, la formation sociale helvétique, se distinguent, depuis un siècle en tout cas, par un certain nombre de traits spécifiques, parmi lesquels il faut souligner les suivants: a) la position particulière de ce capitalisme dans la division internationale du travail, marquée notamment par une production à très haute valeur ajoutée, un degré très élevé d'internationalisation (volume considérable des échanges extérieurs ainsi qu'apparition précoce et étendue d'entreprises multinationales) et la grande importance d'un secteur financier spécialisé dans une fonction de gestionnaire de fortune et de plaque tournante des capitaux internationaux; b) une forte concentration du capital et une interpénétration poussée, dès le début du XXe siècle, entre capital industriel et capital bancaire; c) un marché du travail marqué par une proportion élevée de main-d'oeuvre immigrée; d) la neutralité et la non-appartenance aux différentes organisations interna-

tionales ou supra-nationales; e) un système politique caractérisé par la démocratie directe (droits de référendum et d'initiative populaires), par le fonctionnement de milice des organes parlementaires et de l'armée et par le fédéralisme. Dès lors se pose une question très générale: les organisations patronales helvétiques présentent-elles certaines spécificités et peut-on établir des liens entre ces spécificités et les particularités de la formation sociale suisse recensées ci-dessus ?

## Bibliographie

- Attinger, Karl (1946). *Les caisses de compensation militaires: le régime des allocations pour pertes de salaire institué par l'arrêté du Conseil fédéral du 20 décembre 1939 et ses répercussions*. Zürich: Buchr. a./d. Sihl A.G.
- Bänziger, Hugo (1986). *Die Entwicklung der Bankenaufsicht in der Schweiz seit dem 19. Jahrhundert*. Bern: Haupt.
- Bauder, Tibor (2008). « Der Entwicklungsprozess des ersten eidgenössischen Berufsbildungsgesetzes – Unterschiedliche Interessen, gemeinsames Ziel », in Tibor Bauder & Fritz Osterwalder, *75 Jahre eidgenössisches Berufsbildungsgesetz*. Bern: hep der Bildungsverlag: 51-68.
- Baumann, Werner (1993). *Bauernstand und Bürgerblock. Ernst Laur und der Schweizerische Bauernverband 1897-1918*. Zürich: Orell Füssli.
- Billetter, Geneviève (1985). *Le pouvoir patronal. Les patrons des grandes entreprises suisses des métaux et des machines*. Genève: Droz.
- Brugger, Hans (1989). *Landwirtschaftliche Vereinigungen der Schweiz 1910 bis 1980*. Frauenfeld: Huber.
- Cattacin, Sandro (1987). *Neokorporatismus in der Schweiz: die Fremdarbeiterpolitik*. Zürich: Forschungsstelle für politische Wissenschaft.
- Coleman, William & Grant, Wyn (1988). «The Organizational Cohesion and Political Access of Business: A Study of Comprehensive Associations», *European Journal of Political Research*, 16(5): 467-487.
- Cortat, Alain (2009). *Un cartel parfait. Réseaux, R & D et profits dans l'industrie suisse des câbles*. Neuchâtel: Alphil.
- Cortat, Alain (2010). *Contributions à une histoire des cartels en Suisse*. Neuchâtel: Alphil.
- Dasen, Hans (1948). *Entstehung und Entwicklung der gesamtwirtschaftlichen Zusammenschlüsse im schweizerischen Fremdenverkehr*. Berne: Stämpfli.
- Daumas, Jean-Claude (Dir.) (2010). *Dictionnaire historique des patrons français*. Paris: Flammarion.
- Daumas, Jean-Claude (Dir.) (2012). « Patrons et patronat en France au 20e siècle », *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire*, 114, avril-juin.
- David, Thomas, Ginalska, Stéphanie, Mach, André & Rebmann, Frédéric (2009). « Networks of Coordination. Swiss Business Associations as an Intermediary between Business, Politics and Administration during the 20th Century », *Business and Politics*, 11(4): 1-38.
- David, Thomas, Mach, André, Lüpold, Martin & Schnyder, Gerard (2013, à paraître). *De la «Forteresse des Alpes» à la valeur actionnariale: histoire de la gouvernance d'entreprise suisse au 20e siècle*. Zurich: Seismo.
- Degen, Bernhard (1991). «Von 'Ausbeutern' und 'Scharfmachern' zu 'Sozialpartnern'. Beziehungen zwischen Gewerkschaften und Unternehmern im Wandel», in Schweizerisches Sozialarchiv, *Bilder und Leitbilder im sozialen Wandel*. Zurich: Chronos: 231-270.

Dirlewanger, Dominique, Guex, Sébastien, Poredenone, Gian-Franco (2004). *La politique commerciale de la Suisse de la Deuxième Guerre mondiale à l'entrée au GATT (1945-1966)*. Zurich: Chronos.

Doleschal, Josef (1977). *Das Problem der ausländischen Arbeitskräfte in der schweizerischen Arbeitgeberpolitik der Nachkriegszeit unter besonderer Berücksichtigung der Jahre 1962 bis 1970*. Francfort/Berne: Peter Lang.

Eichenberger, Pierre (2012). « L'Union centrale des associations patronales suisses : genèse d'une association faitière du patronat (1908-1922) », in Danièle Fraboulet & Pierre Vernus, *Genèse des organisations patronales en Europe (19e-20e siècles)*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes: 143-152.

Eichenberger, Pierre, Mach, André (2011). «Organized Capital and Coordinated Market Economy : Swiss Business Associations between Socio-Economic Regulation and Political Influence», in Christine Trampusch & André Mach, *Switzerland in Europe, Continuity and Change in the Swiss Political Economy*. London: Routledge : 63-81.

Farago, Peter & Kriesi, Hanspeter (1986). *Wirtschaftsverbände in der Schweiz*. Grusch: Rüegger.

Farago, Peter, Kriesi, Hanspeter (1989). «The Regional Differentiation of Business Interest Associations in Switzerland», in William D. Coleman & Henry J. Jacek, *Regionalism, Business Interests and Public Policy*. London: Sage: 153-172.

Fraboulet, Danièle (2007). *Quand les patrons s'organisent: stratégies et pratiques de l'Union des Industries métallurgiques minières 1901-1950*. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion.

Fraboulet, Danièle, Vernus, Pierre (Dir.) (2012). *Genèse des organisations patronales en Europe (19e-20e siècle)*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Gees, Thomas (1999). «Interessenclearing und innere Absicherung. Zur Zusammenarbeit zwischen Verwaltung und Privatverbänden in der schweizerischen Aussenpolitik 1930-1960», in Peter Hug & Martin Kloter, *Aufstieg und Niedergang des Bilateralismus. Schweizerische Aussen- und Aussenwirtschaftspolitik 1930-1960 : Rahmenbedingungen, Entscheidungs-strukturen, Fallstudien*. Zürich: Payot.

Gees, Thomas (2006). *Die Schweiz im Europäisierungsprozess : wirtschafts- und gesellschaftspolitische Konzepte am Beispiel der Arbeitsmigrations-, Agrar- und Wissenschaftspolitik, 1947-1974*. Zürich: Chronos.

Gerster, Hans (1921). *Die Arbeitgeberorganisationen der Schweiz*. Basel : Wirz.

Gilomen, Hans-Jörg, Guex, Sébastien, Studer, Brigitte (2002). *De l'assistance à l'assurance sociale : ruptures et continuités du Moyen Age au XXe siècle*. Zürich: Chronos.

Gruner, Erich (1956a). *Die Wirtschaftsverbände in der Demokratie*. Erlenbach: Rentsch Verlag.

Gruner, Erich (1956b). «Werden und Wachsen der schweizerischen Wirtschaftsverbände im 19. Jahrhundert», *Revue suisse d'histoire*, 6(1): 1-32.

Gruner, Erich (1964). « 100 Jahre Wirtschaftspolitik. Etappen des Interventionismus in der Schweiz », *Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, 100: 35-70.

Gruner, Erich (1988). *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914*, vol. III. Zurich: Chronos.

Guex, Sébastien (1993). *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900-1920*. Lausanne: Payot.

Guex, Sébastien (1998). *L'argent de l'Etat. Parcours des finances publiques au XXe siècle*. Lausanne: Réalités sociales.

Guex, Sébastien, Mazbouri, Malik (2012). « De l'Association des représentants de la banque en Suisse (1912) à l'Association suisse des banquiers (1919). Genèse et fonctions de l'organisation faîtière du secteur bancaire suisse », in Danièle Fraboulet & Pierre Vernus, *Genèse des organisations patronales en Europe (19e-20e siècles)*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes : 205-226.

Hall, Peter & Soskice, David (2001). *Varieties of Capitalism*. Oxford: Oxford University Press.

Henrici, Hermann (1927). *Die Basler Handelskammer 1876-1926*. Basel: Riehm.

Hauser, Benedikt (1985). *Wirtschaftsverbände im frühen schweizerischen Bundesstaat (1848-1874). Vom regionalen zum nationalen Einzugsgebiet*. Basel/Frankfurt am Main: Helbing & Lichtenhahn.

Hotz, Beat (1979). *Politik zwischen Staat und Wirtschaft*. Diessenhofen: Rüegger.

Hulftegger, Otto (1920). *Der schweizerische Handels- und Industrieverein, 1870-1882*. Zürich: Berichthaus.

Humair, Cédric (2004). *Développement économique et Etat central (1815-1914): un siècle de politique douanière suisse au service des élites*. Berne: Peter Lang.

Humair, Cédric (2012). « Du libéralisme manchestérien au capitalisme organisé : genèse, structuration et spécificités de l'organisation patronale suisse (1860-1914) », in Danièle Fraboulet & Pierre Vernus, *Genèse des organisations patronales en Europe (19e-20e siècles)*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes: 113-142.

Humair, Cédric, Guex, Sébastien, Mach, André, Eichenberger, Pierre, (2012). « Les organisations patronales suisses entre coordination économique et influence politique : bilan historiographique et pistes de recherche », *Vingtième Siècle, Revue d'Histoire*, 115: 115-127.

Humbel, Kurt (1987). *Genèse et évolution de la convention de paix du travail dans l'industrie suisse des machines et des métaux*. Zurich: ASM.

Jaccard, Robert (1925). *Les syndicats industriels en Suisse. Contribution à l'étude des coalitions d'industriels*. Lausanne: Vaney-Burnier.

Jost, Hans Ulrich (1976). « Politisches System und Wahlsystem der Schweiz unter dem Aspekt von Integration und Legitimität », *Annuaire suisse de science politique*, 16: 203-219

Jost, Hans Ulrich (1979/1980). « Aperçus théoriques des relations entre l'Etat, l'économie et le capital entre 1870 et 1913. Le cas de la Suisse », *Bulletin du département d'histoire économique de l'Université de Genève*, 10: 21-28.

Jost, Hans Ulrich, (2005). « Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIXe siècle », in *À tire d'ailes, Contributions de Hans Ulrich Jost à une histoire critique de la Suisse*. Lausanne: Antipodes: 117-143.

Jouvet, Robert (1940). *Aperçu de l'activité de la Chambre de commerce de Genève 1865 - 1940*. Genève: Atar.

Keel, Guido (1975). « L'influence des groupes d'intérêt politiques sur la politique étrangère suisse », in Alois Riklin, *Handbuch der schweizerischen Aussenpolitik*. Berne/Stuttgart: Haupt.

- Keel, Guido (1980). *L'Union suisse du commerce et de l'industrie (VORORT) face à l'intégration économique de l'Europe occidentale (1944-1972)*. Berne: Peter Lang.
- Knüsel, René, Zurita, Félix (1979). *Assurances sociales: une sécurité pour qui? La Loi Forrer et les origines de l'Etat social en Suisse*. Lausanne: Mémoires et documents de l'Institut de science politique.
- Kocher, Gerhard (1972). *Verbandseinfluss auf die Gesetzgebung: Ärzteverbindung, Krankenkassenverbände und die Teilrevision 1964 des Kranken- und Unfallversicherungsgesetzes*. Bern: Francke.
- Kriesi, Hanspeter (2006). « Institutional Filters and Path Dependency : the Impact of Europeanization on Swiss Business Associations », in Wolfgang Streeck, Jürgen Grote , Volker Schnyder & Jelle Visser, *Governing interests: Business Associations facing Internationalization*. New York/London : Routledge: 49- 67.
- Kübler, Markus (1986). *Berufsbildung in der Schweiz: 100 Jahre Bundessubventionen (1884-1984)*. Bern: BIGA.
- Lanzalaco, Luca (2008). « Business interest associations », in Geoffrey Jones & Jonathan Zeitlin, *Oxford Handbook of Business History*. Oxford : Oxford University Press: 293-315.
- Lautner, Julius Georg (1942). *System des Schweizerischen Kriegswirtschaftsrechts*. Zurich : Polygraphischer Verlag A.- G.
- Leimgruber, Matthieu (2008). *Solidarity without the state? Business and the shaping of the Swiss welfare state, 1890-2000*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Leimgruber, Matthieu (2001). *Taylorisme et management en Suisse romande (1917-1950)*. Lausanne: Antipodes.
- Leimgruber, Matthieu & Lengwiler, Martin (Dir.) (2009). *Umbruch an der "Inneren Front". Krieg und Sozialpolitik in der Schweiz, 1938- 1948*. Zürich: Chronos.
- Leuenberger, Rudolf (1966). *500 Jahre Kaufmännische Corporation St.Gallen*. St.Gallen: Zollikofer.
- Loertscher-Rouge Françoise (1977). «La politique de la FOMH dans l'horlogerie lors de la crise des années 30 (1930-1937)», *Revue européenne des sciences sociales* 15(42): 143-199.
- Luond, Karl (2008). *Principe actif: la connaissance. Passé et présent de l'industrie pharmaceutique suisse*. Bâle: Editions Neue Zürcher Zeitung.
- Mach, André (2006). *La Suisse entre internationalisation et changements politiques internes : la législation sur les cartels et les relations industrielles dans les années 1990*. Zürich/Coire: Rüegger.
- Mach, André, David, Thomas, Schnyder, Gerhard & Lüpold, Martin (2006). «Transformations de l'autorégulation et nouvelles régulations publiques en matière de gouvernement d'entreprise en Suisse (1985-2002)», *Revue suisse de science politique*, 12(1): 1-32.
- Mägli, Ulrich (1980). *Berufsausbildung in der schweizerischen Maschinen- und Metallindustrie 1918-1939*. Zürich: Verlag Reihe W.
- Martin, Cathie-Jo & Swank, Duane (2008). « The Political Origins of Coordinated Capitalism: Business Organizations, Party Systems, and State Structure in the Age of Innocence », *American Political Science Review*, 102(2): 181-198.

Martin, Cathie-Jo & Swank, Duane (2012). *The Political Construction of Business Interests: Coordination, Growth and Equality*. New York: Cambridge University Press.

Maspoli Philippe (1993). *Le corporatisme et la droite en Suisse romande*. Université de Lausanne, Faculté des lettres, coll. Histoire et société contemporaines, Lausanne, tome 14.

Maurer, Ernst (1924). *Die schweizerischen Handelskammern, ihr Wesen, ihre Entwicklung, Organisation und Tätigkeit*. Zürich: Aschmann & Scheller.

Meynaud, Jean (1963). *Les organisations professionnelles en Suisse*. Lausanne: Payot.

Müller, Philipp (2010). *La Suisse en crise (1929-1936). Les politiques monétaire, financière, économique et sociale de la Confédération helvétique*. Lausanne: Antipodes.

Neidhart, Leonhard (1970). *Plebiszit und pluralitäre Demokratie. Eine Analyse der Funktion des schweizerischen Gesetzreferendums*. Bern: Francke.

Neue Zürcher Zeitung (1977). *Organigramm der Schweizerischen Wirtschaft*. Neue Zürcher Zeitung-Schriften Zur Zeit 36, Zürich: Buchverlag Neue Zürcher Zeitung.

Normen-Bulletin (1969). « Cinquantenaire de l'Association suisse de normalisation », No 6: 81-85.

Oesch, Daniel (2007). « Weniger Koordination, mehr Markt? Kollektive Arbeitsbeziehungen und Neokorporatismus in der Schweiz seit 1990 », *Revue suisse de science politique*, 13 (3) : 337-368.

Offerlé, Michel (2009). *Sociologie des organisations patronales*. Paris: La découverte.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (1940). *Liste des associations professionnelles de Suisse*, publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, troisième édition mise à jour à fin janvier 1940, Feuille officielle suisse du commerce: Berne.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (1949). *Liste des associations professionnelles et associations économiques de Suisse*, publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Cinquième édition mise à jour à fin 1948, Feuille officielle suisse du commerce: Berne.

Pasche, Cécile (2000). *Heinrich Homberger (1896-1985). Servir la patrie ? Servir le Vorort....* Mémoire de licence, Université de Lausanne.

Pteroudis, Evangelos (1993). « Politique migratoire et marché du travail. Une approche par les arrangements néo-corporatistes », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 129 (3): 415-436.

Rebmann, Frédéric (2006). *Une économie autogérée sans intervention de l'Etat ? Le rôle et la position du Vorort dans le processus de législation sur les cartels (1950-1962)*. Mémoire de licence, Université de Lausanne.

Reinhardt, Eberhard (1968). « Zum Geleit », in Zentralverband schweizerischer Arbeitgeber-Organisationen, *Arbeitgeberpolitik in der Nachkriegszeit 1948 bis 1968*, Bern : Stämpfli & Cie AG: 7-20.

Rentsch, Hans (1989). *Cartels and Wealth: A Paradox in the Swiss Economic System*. Zoug: Forschungsinstitut für Wirtschafts- und Sozialpolitik.

Richard, Emil (1924). *Kaufmännische Gesellschaft Zürich und Zürcher Handelskammer*. Zürich: Selbstverlag der Zürcher Handelskammer.

Riedo, René (1976). *Das Problem der ausländischen Arbeitskräfte in der schweizerischen Gewerkschaftspolitik von 1945-1970*. Berne: Peter Lang.

Rohrer, Linda & Trampusch, Christine (2011). «Continuity and Change in the Swiss Vocational Training System», in Christine Trampusch & André Mach, *Switzerland in Europe, Europe in Switzerland. Continuity and Change in the Swiss Political Economy*. London: Routledge: 144-161.

Rüegg, Erwin (1987). *Neokorporatismus in der Schweiz. Chancen und Grenzen organisierter Interessenvermittlung: Berufsbildungspolitik*. Zürich: Forschungsstelle für Politische Wissenschaft.

Ruffieux, Roland (1975). «Les groupes de pression et la démocratie semi-directe en Suisse», in Beat Junker & al., *Geschichte und politische Wissenschaft. Festschrift für Erich Gruner zum 60. Geburtstag*. Bern: Francke : 95-109.

Rüsterholz, Peter (1986). «Maschinenindustrie und Aussenwirtschaftspolitik: Die Exportrisikogarantie », in Peter Farago & Hanspeter Kriesi, *Wirtschaftsverbände in der Schweiz*. Grösch: Rüeegger.

Sancey, Yves (2004). *Un capitalisme de Gentlemen. Emergence et consolidation de l'autorégulation bancaire en Suisse et en Angleterre (1914-1960)*. Thèse de doctorat, Université de Lausanne.

Schirmer, August (1934). *Die Neuordnung der Wirtschaft ; Die Aufgaben der Berufsverbände*. St. Gallen: H. Tschudy & Co.

Schmid, Hans-Peter (1983). *Wirtschaft, Staat und Macht. Die Politik der schweizerischen Exportindustrie im Zeichen von Staats- und Wirtschaftskrise (1918-1929)*. Zurich: Limmat Verlag.

Schnyder, Gerhard, Lüpold, Martin, Mach, André, David, Thomas (2005). « The Rise and Decline of the Swiss Company Network during the 20th Century », *Travaux de science politique* No 22, Lausanne : Institut d'Etudes Politiques et Internationales.

Schröter, Harm (1999). «Small European Nations: Cooperative Capitalism in the Twentieth Century», in Alfred Chandler & al., *Big Business and the Wealth of Nations*. Cambridge: Cambridge University Press: 176-204.

Schweizerischer Fremdenverkehrsverband (1942). *Zehn Jahre Schweizerischer Fremdenverkehrsverband: Referate an der Generalversammlung 1942 des Schweizerischen Fremdenverkehrsverbandes, mit anschliessendem Tätigkeitsbericht 1941/42*. Zürich: Orell Füssli.

Sciarini, Pascal (1994). *La Suisse face à la Communauté européenne et au GATT. Le cas test de la politique agricole*. Genève: Georg.

Sommer, Jürg (1978). *Das Ringen um soziale Sicherheit in der Schweiz. Eine politisch-ökonomische Analyse der Ursprünge, Entwicklungen und Perspektiven sozialer Sicherung im Widerstreit zwischen Gruppeninteressen und volkswirtschaftlicher Tragbarkeit*. Diessenhofen: Rüeegger.

Steinmann, Walter (1988). *Zwischen Markt und Staat*. Konstanz: Wisslit.

Steinmann, Walter, Ackermann, Charbel & Lendi, Martin (1982). *Trennung und Verflechtung von Staat und wirtschaftender Verwaltung in der Schweiz*, Drei Bände: 1) Historische Entwicklung. 2) et 3) Organisations-, Entscheidungs-, und Handlungsformen im modernen Staat. Zürich : Institut für Orts-, Regional- und Landesplanung der ETH Zürich.

Streeck, Wolfgang (1996). «Interest Heterogeneity and Organizing Capacity: Two Logics of Collective Action?», in Roland Czada & al., *Institutions and Political Choice. On the Limits of Rationality*. Amsterdam: VU University Press: 161-189.

Streeck, Wolfgang & Schmitter, Philippe (1999) [1981]. « The Organization of Business Interests: Studying the Associative Action of Business in Advanced Industrial Societies », Discussion Paper 99/1, Köln: Max-Planck-Institut für Gesellschaftsforschung.

Swenson, Peter (2002). *Capitalists against Markets: The Making of Labor Markets and Welfare States in the United States and Sweden*. New York: Oxford University Press.

Tabin, Jean-Pierre (1989). *Formation professionnelle en Suisse. Histoire et actualité*. Lausanne: Réalités sociales.

Trampusch, Christine (2010). « Co-evolution of Skills and Welfare in Coordinated Market Economies? A Comparative Historical Analysis on the Evolution of Vocational Training and Unemployment Insurance in Denmark, the Netherlands, and Switzerland between 1870 and 1940 », *European Journal of Industrial Relations*, 16(3): 197-220.

Tschumi, Hans, Jaccard Robert (1929). *L'Union Suisse des Arts et Métiers. Histoire et activité, 1879 à 1929*. Lausanne: USAM.

Union centrale des associations patronales suisses (1948). « Reglement betreffend Organisation der gegenseitigen Unterstützung der Arbeitgeber bei kollektiv-Vertragsverhandlungen und kollektiv- Streitigkeiten », V Schweiz 239, Bibliothèque nationale Suisse.

Wehrli, Bernhard (1972). *Le Vorort. Mythe ou réalité. Histoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie 1870-1970*. Neuchâtel: La Baconnière.

Werner, Christian (2000). *Für Wirtschaft und Vaterland. Erneuerungsbewegungen und bürgerliche Interessengruppen in der Schweiz 1928-1947*. Zürich: Chronos.

Widerspruch (1987). (No Spécial), *Arbeitsfrieden, Realität eines Mythos*.

Winkler, Heinrich (1974). *Organisierter Kapitalismus. Voraussetzungen und Anfänge*. Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht.

Zimmermann, Adrian (2009). « 'Tätigkeiten... nicht müssige Stemperei'. Arbeitsbeschaffung, kollektives Arbeitsrecht und Lohnpolitik », in Matthieu Leimgruber & Martin Lengwiler, *Umbruch an der "Inneren Front". Krieg und Sozialpolitik in der Schweiz, 1938- 1948*. Zürich: Chronos: 47-74.

Zimmermann, Beat R. (1980). *Verbands- und Wirtschaftspolitik am Übergang zum Staatsinterventionismus. Dargestellt anhand der Mitwirkung des Schweizerischen Handels- und Industrievereins und der Kaufmännischen Gesellschaft Zürich bei der Ausgestaltung der schweizerischen Aussenhandelspolitik im ausgehenden 19. Jahrhundert*. Bern/Frankfurt am Main: Peter Lang.

Zimmermann, Rolf (1987). *Volksbank oder Aktienbank?*. Zurich: Chronos.

## Dans la collection « Travaux de Science Politique »

Disponibles sur [www.unil.ch/iepi](http://www.unil.ch/iepi)

55. **Andrea Plata, Mattia Pacella et Oscar Mazzoleni** (2012). Verso il parlamento. Candidati, partiti e campagna elettorale nelle elezioni cantonali ticinesi del 2011.

54. **Jean-Christophe Graz et Patrick Csikos** (2012). Satellizing Galileo? Non-state authority and interoperability standards in the European Global Navigation Satellite System.

53. **Claire Dupuy et Julie Pollard** (2012). Retour sur une source écrite centrale pour l'analyse des politiques publiques.

52. **Jean-Marie Chenou** (2012). Élitisme dans la politique mondiale. Le rôle des acteurs transnationaux dans les nouvelles formes de gouvernance.

51. **Oscar Mazzoleni, Mattia Pacella et Andrea Plata** (2011). Le elezioni cantonali ticinesi del 2011. Partecipazione e orientamento di voto fra lealtà, defezione, protesta.

50. **Olivier Fillieule** (2011). Disengagement process from radical organizations. What is so different when it comes to exclusive groups?

49. **Olivier Fillieule et Philippe Blanchard** (2011). Fighting Together. Assessing Continuity and Change in Social Movement Organizations Through the Study of Constituencies' Heterogeneity.

48. **Jean-Christophe Graz et Eva Hartmann** (2010). Global regulation of the knowledge-based economy : The rise of standards in educational services.

47. **Jean-Christophe Graz et Nafy Niang** (2010). Standards and services offshoring in India : Moving beyond industry and institutional specificities.

46. **Maude Gex** (2010). Le divin profané par Da Vine ? La Contestation du brevet sur l'ayahuasca et les débats autour de la biopiraterie.

45. **Pacella Mattia** (2010). Qui gouverne le Tessin? Les Elites politiques cantonales tessinoises : l'évolution du profil sociologique des Conseillers d'Etat de 1905 à nos jours.

44. **Aline Mugny** (2010). Analyse du processus de réétatisation du secteur des eaux urbaines dans l'aire métropolitaine du Buenos Aires (1993-2009).

43. **Nicolas Rieder** (2009). La diffusion scientifique dans les Expositions universelles. Les sciences anthropologiques à l'Exposition universelle de Paris en 1889 et à la World's Columbian Exposition de Chicago en 1893.

42. **Philip Balsiger, Yassin Boughaba, Gwendoline Véniat** (2009). Conflit du travail et investissements militants. Les grèves des employés.es de Swissmetal à Reconvilier (2004-2006).
41. **Dietmar Braun** (2009). Federalism in South Africa – Can it work?
40. **Romain Bertrand** (2009). Habermas au Bengale, ou comment “provincialiser l’Europe” avec Dipesh Chakrabarty.
39. **Oscar Mazzoleni et Hervé Rayner** (2008). Une coalition gouvernementale durable. Emergence, institutionnalisation et crise de la «formule magique» en Suisse (1959-2003).
38. **Andrin Hauri** (2008). Les conséquences de la barrière de séparation entre Israël et la Cisjordanie à court et à long terme. Les perspectives pour la fondation d’un État palestinien.
37. **André Mach et Andrea Pilotti** (2008). Professionnalisation et changements de profils des parlementaires suisses au cours de la période récente (1980-2000)
36. **Olivier Fillieule** (2008). Travail militant, action collective et rapports de genre.
35. **Olivier Fillieule et Philippe Blanchard** (2008). Individual SURvey in RAllies (INSURA). A New Tool for Exploring Transnational Activism.
34. **Dupuis Johann** (2008). Analyse politique des conditions de succès et d’échec des marchés de droits d’émissions.
33. **Dietmar Braun et Björn Uhlmann** (2007). Ideas and Power in Swiss Health Care Party Politics.
32. **Fabrizio Gilardi, Katharina Füglistner, Stéphane Luyet** (2007). Learning from Others: The Diffusion of Hospital Financing Reforms in OECD Countries.
31. **Natalia Gerodetti** (2007). Enduring Legacies – Intersecting Discourses in the Context of Eugenics.
30. **Véronique Mottier** (2007). Meaning, Identity, Power : Metaphors and Discourse Analysis.
29. **Olivier Fillieule** (2007). On n’y voit rien ! Le recours aux sources de presse pour l’analyse des mobilisations protestataires.
28. **Kathrin Daepf** (2006). La re-régulation sélective de la finance internationale : l’initiative sur les pays ou territoires non-coopératifs du GAFI.
27. **Martino Maggetti** (2006). Assessing the De Facto Independence of Regulatory Agencies. The Case of the Swiss Federal Banking Commission in the 1990?
26. **Dietmar Braun** (2006). Modernising Federalism. Towards Convergence in the Organisation of Intergovernmental Relations?
25. **Gilardi Fabrizio** (2006). The Same, but Different. Central Banks, Regulatory Agencies, and the Politics of Delegation to Independent Authorities.

24. **Péchu Cécile** (2006). Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action.
23. **Gotheil Sarah** (2005) ACCOBAMS. Les pays de mer noire, méditerranée et zone atlantique adjacente s'unissent pour la protection des cétacés.
22. **Schnyder, Gerhard, Martin Lüpold, André Mach et Thomas David** (2005) The Rise and Decline of the Swiss Company Network during the 20th Century.
21. **Buffat Aurélien** (2005) La mise en oeuvre de la réforme de l'armée suisse « Armée XXI » : les changements vécus à l'interne. Etude de cas des militaires professionnels des écoles, hôpital de la place d'armes de Moudon.
20. **Rey Léonard** (2005) La construction du marché intérieur suisse à la lumière de l'expérience européenne : centralité et intervention contrastée des Hautes Cours dans les processus d'intégration économique.
19. **Csikos Patrick** (2005) Emergence d'une nouvelle gouvernance internationale privée/publique : les cas des agences de notation financière et des normes comptables.
18. **Voegtli Michael** (2004) Entre paternalisme et Etat social. Le cas de la fabrique de chocolat Suchard (1870-1940).
17. **Chinotti Luca** (2004) Les effets de l'Accord sur l'Agriculture de l'Uruguay Round sur les pays en développement. Une entrave ou une opportunité pour le développement?.
16. **Afonso Alexandre** (2004) Internationalisation, économie et politique migratoire dans la Suisse des années 1990.
15. **Freymond Nicolas** (2003) La question des institutions dans la science politique contemporaine: l'exemple du néo-institutionnalisme.
14. **Steiner Yves** (2003) Le coût réel de l'indépendance de la banque centrale: économie politique comparée de la Deutsche Bundesbank et de la Banque du Japon dans les années soixante-dix.
13. **Braun Dietmar** (1999) Toward a heuristic framework of the Territorial division of Power in comparative public Policy research.
12. **Braun Dietmar** (1998) Bringing State structures back in: The Significance of Political Arena's in Political Decision-making.
11. **Kübler Daniel** (1996) Neighbourhood conflicts and dialogues.
10. **Mach André** (1995) Représentation des intérêts et capacité d'adaptation de l'économie suisse.
9. **Sancey Yves** (1995) Le Gentlemen's agreement de 1927. Lutte autour de la (non-)politisation de l'exportation du capital.
8. **Kübler Daniel** (1993) L'Etat face à la toxicomanie, action publique et contrat social.

7. **Leresche Jean-Philippe** (1993) Les transformations du pouvoir local en Suisse.
  6. **Voutat Bernard** (1993) Les minorités territoriales, quelques considérations théoriques.
  5. **Voutat Bernard** (1992) Les origines sociales de la "question jurassienne".
  4. **Seiler Daniel-Louis** (1991) Le cas des partis politiques dans les nouvelles démocraties de l'Est européen.
  3. **Kobi Silvia** (1991) Les "Neinsager" dans le processus référendaire suisse: des variations sur un thème mythique.
  2. **Papadopoulos Ioannis** (1991) La Suisse: un "Sonderfall" pour la théorie politique?.
- Spang Nadia** (1991) Scholarly View of Japan throughout the XXth Century.
- Vaziri Shahrokh** (1990) Eléments de réflexion sur les partis politiques et références idéologiques dans le Tiers Monde.